
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 3 juillet 2023

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN (à partir du rapport R2023-161) – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Floyd NOVAK – Mme Katia DUBOUCHET – Mme Morgane GUILLAS – M. Marc GIOUSE – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Emilie PROST – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Béatrice VESSILLER (à partir du rapport R2023-165)

Sont absents (excusés - pouvoirs) :

- M. Paul CAMPY – (pouvoir à Mme Sonia TRON)
- Mme Aurore GORRIQUER – (pouvoir à M. Julien RAVELLO)
- Mme Béatrice VESSILLER (jusqu’au rapport R2023-157)- pouvoir à M. VINCE
- Mme Sylvie DONATI – (pouvoir à Mme Cristina MARTINEAU)
- Mme Marwa ABDELLI – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)
- M. Frédéric VERMEULIN (pour les rapports R2023-207 et R2023-124)
- M. Mahrez BENHADJ (pouvoir à Mme Katia DUBOUCHET)
- M. Stéphane COLSON (pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. LE MAIRE.- Je salue l'ensemble des membres du Conseil municipal, même si ce Conseil municipal ne s'ouvre pas formellement avec cette prise de parole.

Je salue tout particulièrement Frédéric LAMANTIA qui va nous jouer un morceau de musique en lien avec une partie de l'actualité de ce Conseil qui est le partenariat et le contrat de réciprocité que nous allons proposer au vote de notre Conseil ce soir. Il nous jouera un morceau de l'Ardéchois, Jean FERRAT.

On a hésité avec Monsieur le Maire du Teil, Olivier PEVERELLI, avec son adjointe, Cécile BAYLE, qui est adjointe aux Solidarités et à l'Écologie, à maintenir ce moment vu l'actualité, mais on s'est dit que l'actualité était certes difficile, que nous étions certes toutes et tous choqués par ce qui s'est passé, mais que c'était important de continuer d'avoir et de donner à voir ce que l'on fait sur les territoires et pour nos villes et que cela participait de notre action municipale. On a donc souhaité maintenir à la fois ce rapport et la prise de parole que nous allons avoir tous les deux avec Monsieur le Maire, cher Olivier.

Je voudrais aussi saluer la Directrice de la Banque Régionale des Territoires qui accompagne la démarche de ce contrat de réciprocité.

Bien sûr, je souhaite la bienvenue, non pas dans ce Conseil, mais dans la salle du Conseil, au Maire et à son adjointe.

J'ouvrirais ensuite officiellement le Conseil avec un mot d'introduction et ce sera Agnès THOUVENOT, qui a beaucoup travaillé sur ce contrat de réciprocité avec d'autres élus et les services, qui présentera ce rapport. Je la remercie pour la coordination qui a été la sienne.

Le contrat de réciprocité, on ne l'a pas inventé. C'est une loi du 22 juillet 2019. Il y a une dizaine de contrats ville-campagne qui existe, mais ce n'est pas une loi qui a eu un impact extrêmement important. Ce n'est pas exactement un jumelage, en tout cas pas comme on le connaît entre Villeurbanne et notamment la Ville d'Abanilla en Espagne pour lequel on a renouvelé ce pacte d'amitié ou avec la Ville d'El Eulma en Algérie et d'autres villes.

L'approche des contrats de réciprocité diffère un peu puisque l'on s'inscrit plutôt dans une forme de continuité territoriale. Je vous accorde qu'entre Villeurbanne et Le Teil, il n'y a pas tout à fait une continuité territoriale. On n'est pas limitrophe, mais ce n'est pas si loin que cela pour que cela nous permette de travailler ensemble.

La signature de ce contrat aura lieu le 10 juillet après le même vote dans le Conseil municipal de la Ville du Teil auquel nous participerons dans une forme de réciprocité. En fait, ce contrat lie deux villes qui sont bien sûr différentes par la taille, l'histoire et la localisation, mais qui ont aussi beaucoup de choses en commun, que ce soient les besoins sociaux, la genèse de la population, l'inventivité des politiques culturelles autour de l'emploi. On se retrouve notamment sur territoire zéro chômeur.

Finalement, on a souhaité ne pas mettre en place une démarche descendante. Bien sûr, il y a une incitation dans ce contrat de réciprocité et cela donne à voir des possibles. Mais surtout se baser sur ce qu'il se passe dans nos villes respectives pour trouver des points de convergence. On en a trouvé plein : autour de l'emploi avec territoire zéro chômeur, autour de l'alimentation avec des liens avec la cuisine centrale, autour de nos politiques

jeunesses avec des échanges respectifs dans les événements culturels villeurbannais ou dans les événements culturels qui se passent au Teil. Des jeunes de la Maison de quartier des Brosses auront l'occasion d'aller au Teil la semaine prochaine pour le festival Alba, les arts du cirque.

Mais ce sont aussi pas mal de choses qui vont se construire petit à petit. C'est pour cela que la Banque des Territoires nous accompagne, notamment sur les enjeux d'ingénierie.

Bien sûr, il y a cette volonté municipale, mais le rôle des collectivités, une fois que ce cadre sera posé, sera assez secondaire. Ce que l'on défend, c'est que les villes peuvent être des accélérateurs de l'inventivité de celles et ceux qui vivent dans nos villes et qu'il faut juste que l'on pose les cadres du possible. C'est ce que l'on fait avec nos équipes municipales respectives, comme on a pu le faire sur d'autres projets comme Capitale française de la culture.

Je voulais vous dire que beaucoup d'acteurs villeurbannais sont déjà mobilisés. J'ai cité la restauration scolaire. Je cite la Maison de quartier des Brosses, la FEV, le CEFEDM qui est l'école des professeurs de musique qui va venir s'installer à Villeurbanne et qui peut avoir des échanges, notamment sur la formation des professeurs de musique multi-instruments pour éviter qu'ils ne fassent plus de kilomètres en voiture que d'heures de formation à l'instrument dans les écoles de musique en Ardèche, l'URDLA, les bailleurs sociaux, le festival Woodstower, le Zola, l'Université Lyon 2, l'Atelier Emmaüs, la SVU, Alynea, l'école nationale de musique et des clubs de sport. Vous voyez, il y a beaucoup d'acteurs qui sont mobilisés sur ce projet.

Je remercie aussi tous les acteurs du Teil pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et pour leur inventivité.

Je ne serai pas plus long et je vais laisser la parole à Monsieur le Maire du Teil, Olivier PEVERELLI. Monsieur le Maire, la parole est à vous.

M. PEVERELLI.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Chers collègues, je vais dire, puisque nous appartenons à la grande famille des élus.

Il est vrai que les circonstances du moment pourraient nous avoir fait reculer cette rencontre, mais je remercie Monsieur le Maire et toute son équipe de continuer à s'engager dans cette démarche.

Nous avons vécu les mêmes choses à un niveau moins important bien entendu, avec une ville de 9 000 habitants, mais les tensions sont les mêmes, d'où l'intérêt d'être aussi dans la prospective et de se projeter. On ne peut laisser la place à des faits tels qu'ils se sont déroulés. On doit les combattre et il y a plusieurs manières de les combattre. L'une des manières de combattre, c'est aussi de continuer de créer ces partenariats et d'offrir des solutions à tous ceux qui le souhaitent. C'est donc un peu ce contrat qui a pris forme.

Comme on se le disait tous les deux, avec Cécile et Agnès, on doit être les facilitateurs, c'est-à-dire qu'il faudrait peut-être que nos institutions ne soient plus présentes et que ces partenariats s'installent naturellement. Pour cela, on a choisi des actions très concrètes. Cédric a fait l'inventaire de toutes ces actions.

Cette complémentarité est importante. C'est vrai que l'année dernière, nous avons pu faire bénéficier à trois jeunes qui venaient d'avoir leur baccalauréat, de venir étudier à

Lyon et d'avoir accès au réseau du logement parce que c'est une réelle difficulté pour nous. Bon nombre de jeunes ne poursuivent pas d'études supérieures pour cette simple raison qui est majeure et qui est celle de trouver un logement.

C'étaient donc trois personnes, mais trois personnes, ce n'était pas petite action. Dans l'humain, il n'y a pas de petites actions. Il n'y a que des actions et des actes. Pour nous, trois, c'est important.

On a aussi déjà travaillé avec des échanges culturels. Des jeunes du Teil sont venus l'année dernière participer à un festival. En même temps, il y a eu un autre partenariat puisqu'un brasseur de la commune du Teil a pu vendre ses bières au cours du festival.

Voilà, ce sont des échanges multiples qui sont très concrets et qui donnent à voir à la population que les institutions peuvent être des passerelles. C'est le message que l'on souhaite faire passer parce que cela permet d'avoir cette ouverture d'esprit, de pouvoir aller ailleurs et de voir qu'il y a des richesses partout. C'est très important.

Il y a principalement quatre thématiques, l'idée étant vraiment que ces corporations puissent se retrouver. La culture, le sport, il y a des partenariats qui sont en train de s'installer. Il y a des partenariats de court terme d'événements et des partenariats de long terme tel que ce qui sera proposé par une diversité de maîtrise pour les enseignants de pratique musicale qui vont vraiment trouver une place en Ardèche. C'est très concret. Ce sont des choses qui peuvent se faire, non pas cette année parce qu'il y a le temps de la formation, mais on voit bien que ce sont des réponses qui sont essentielles pour nous.

Il y a aussi la question autour des entreprises du jeu vidéo puisque vous êtes l'un des pôles importants, enfin au moins en Auvergne-Rhône-Alpes, autour des jeux vidéo. Nous avons un lycée technologique. Du coup, il y a certainement des orientations à faciliter pour nos jeunes issus de ce lycée à venir travailler dans ce type d'entreprises.

Ce sont tous ces échanges-là qui nous semblent importants.

Je voudrais aussi dire qu'il faut dépasser la confrontation entre le rural et l'urbain. Autrement, je pense que l'on n'arrivera pas à... On est dans une société bancale. Les uns et les autres, on a tous à trouver un intérêt. Bien sûr, on revendique que nous ne sommes pas un musée ou une réserve naturelle pour urbains. On le revendique, mais on le démontre surtout puisque l'on a énormément d'activités et c'est ce croisement-là qui nous semble vraiment essentiel. Ce sont ces liens que nous avons déjà tissés depuis un ou deux ans avec des actions concrètes.

Ce que l'on souhaite vraiment, c'est de pouvoir se dire sur quel domaine on n'a pas encore agit pour le bénéfice des populations. C'est ce qui nous importe. Je trouve donc ce partenariat vraiment essentiel pour nous.

Comme on le disait, on fera en sorte que nous restions que des facilitateurs et que quand les contacts sont pris, la vie prenne le dessus de nos démarches administratives qui sont essentielles. Il ne faut pas renier le pouvoir d'un Conseil municipal.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour conclure cette séquence, puisque le reste sera dans le Conseil et soumis à un vote, je laisse Frédéric LAMANTIA lancer ce Conseil avec un morceau de musique.

À chaque fois, Monsieur le Maire, on a un morceau de musique en lien avec l'actualité. Là, on a choisi de le faire en honneur à votre venue. C'est le dernier orgue en fonctionnement. Le dernier ou le deuxième, Frédéric ?

M. LAMANTIA.- En fonctionnement, c'est le seul. Celui de la Mairie de Reims sera prochainement restauré.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant, c'est donc le seul orgue en ordre de marche. Il va donc jouer La Montagne de Jean FERRAT. Merci, Frédéric.

À vous.

(Un morceau de musique est joué à l'orgue.)

(Applaudissements.)

Merci beaucoup, Monsieur LAMANTIA, pour cette belle interprétation de "Que la montagne est belle".

Je souhaite la bienvenue à tout le public, aux membres de ce Conseil municipal et aux personnes qui nous suivent en direct sur Internet.

Permettez-moi de commencer par le fait que, même si l'actualité est assez dramatique et brûlante, elle ne doit pour autant pas occulter des moments importants de l'histoire. En tout cas, je considère que cela en fait partie.

Il se trouve que nous sommes le 3 juillet et que le 3 juillet, nous célébrons l'anniversaire des 100 ans de la naissance de Charles HERNU. Je me permets de le rappeler dans cette enceinte. Il est né le 3 juillet 1923 à Quimper, Maire de Villeurbanne pendant 13 ans de 1977 au 17 janvier 1990, jour de son décès soudain. Vous connaissez toutes et tous sa carrière politique. Je ne vais pas y revenir, mais il me semblait important, au regard de l'importance du souvenir qu'il a laissé dans notre Ville, de souligner ce clin d'œil à sa mémoire avec un Conseil qui coïncide avec la date de sa naissance à 100 ans près, jour pour jour.

Dans un autre registre, le 3 juillet marque aussi, à une journée près, les trois ans du mandat de cette équipe actuelle. Je ne vous cache pas que j'avais envisagé pendant un moment de faire un point sur l'actualité de ces trois premières années, mais je trouve que les circonstances ne s'y prêtent pas tout à fait, donc nous y reviendrons dans d'autres Conseils.

Je vais revenir sur les événements qui traversent notre pays depuis maintenant presque une semaine. À midi, j'ai eu l'occasion, à l'appel de l'Association des Maires de France, de revenir sur ces émeutes qui, à Villeurbanne, ont culminé avec la mise en danger des habitants du 5 boulevard Honoré de Balzac, dont l'immeuble a pris feu suite à un tir d'artifice.

Cette nuit-là, d'après les informations que nous avons en notre possession, un jeune père de famille a tenté de mettre à l'abri des résidents. Il a été intoxiqué par des fumées et se trouve actuellement encore à l'hôpital. J'ai eu l'occasion d'avoir un échange avec son

frère au téléphone hier et je me suis permis de lui transmettre, de la part de l'ensemble des membres du Conseil municipal, tous nos vœux de rétablissement à son frère qui a été blessé d'une manière assez sévère.

À propos de cet incendie criminel, nous avons appris, en ce début d'après-midi, que trois personnes viennent d'être mises en examen pour destruction volontaire par incendie.

L'école provisoire Grandclément, rue de la Fontaine, a également été vandalisée. Elle a pu rouvrir dès ce lundi matin grâce à la mobilisation de la Direction de l'éducation de la Ville, associée à la mobilisation de tout le corps enseignant présent dans cette école.

Ce matin, j'étais aux côtés des équipes de l'école en présence de Sonia TRON, Olivier GLÜCK, Yann CROMBECQUE, mais également du Recteur et de l'Inspecteur de l'Académie pour témoigner notre soutien à la communauté éducative. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts ce week-end pour que l'école puisse rouvrir dans de bonnes conditions. Si je peux m'exprimer ainsi, il n'y aura donc eu qu'une journée d'interruption de l'école. Il me semblait important que les enfants puissent retourner dans cette école.

En tout, ces derniers jours, une vingtaine de commerces ont été ciblés, éventrés, pillés dans tous les quartiers de la Ville sur l'ensemble du territoire. Quand je dis « dans tous », c'est qu'il n'y a pas un quartier en particulier qui a été visé. Il y a répartition, non pas homogène, mais qui touche tous les quartiers de la Ville.

Avec les élus, nous avons rencontré la totalité des commerçants qui étaient ouverts au lendemain de ces pillages pour les assurer de notre soutien, leur proposer notre aide, les mettre en lien avec le commissariat pour des dépôts de plainte simplifiés. Je remercie le commissariat d'avoir ouvert des créneaux en particulier pour eux. C'était surtout pour leur apporter tout notre soutien.

Bien sûr, si la sidération et le désarroi dominant dans les premiers instants, il nous appartient désormais de reprendre nos esprits. En tout cas, ces violences cesseront. On le souhaite. La poussière retombera, mais nous ne devons pas passer à autre chose comme si de rien n'était.

Comme je l'ai dit à midi, et je remercie tous les élus qui étaient présents, il faut travailler ardemment pour apporter des réponses concrètes aux injustices sociales qui font le lit de ces réactions violentes démesurées. Les émeutes ont peut-être pris la forme d'une violence irraisonnée et aveugle et suscitent des comportements absolument inacceptables. Il n'empêche qu'elles prennent leur source dans un sentiment d'injustice légitime né de la mort d'un adolescent, Nahel, lors d'un contrôle routier à Nanterre.

Les circonstances exactes restent à clarifier. Cela appartient entièrement aux enquêteurs. Mais une chose ne souffre d'aucune incertitude à l'heure où nous parlons, le jeune Nahel a été tué par un policier qui a été mis en examen pour homicide volontaire. Cette situation a légitimement suscité une très vive émotion et une forte attente de justice.

Les violences deviendront toujours plus incontrôlables si nous n'apportons pas de solutions concrètes aux maux qui nourrissent la colère : la pauvreté, les inégalités, l'accès à l'emploi et aux études supérieures, les violences policières. En tant que responsable politique, il est vain de vouloir opposer la nécessité de tranquillité et l'ordre public, la sécurité des biens et des personnes, la recherche de la justice et la lutte pour l'égalité.

Les maux qui touchent les quartiers pauvres de nos villes sont identifiés et connus. Il faut trouver des solutions ou mieux appliquer celles qui existent. Il est malhonnête de dire que rien n'a été fait pour ces quartiers qui concentrent les difficultés, en particulier à Villeurbanne.

Pour autant, la lucidité nous oblige de reconnaître que cela ne produit pas les résultats escomptés. À nous de continuer à travailler pour trouver des solutions qui nous permettent de réapprendre à trouver le chemin qui nous permette de vivre ensemble. Ce sont nous, les citoyens de ce pays, les élus qui sommes en responsabilité.

Bien sûr, toutes ces violences ont été condamnées en permanence. Une fois le temps revenu au calme, il nous faudra attaquer le chantier des relations sur le lien entre la police et la population et celui des inégalités sociales comme je l'ai dit aujourd'hui.

Je veux finir ce sujet en remerciant tout particulièrement les services de secours, les services de police nationale et municipale qui ont été pris pour cibles pendant ces jours et pendant ces nuits, qui n'ont pas compté leurs heures, qui sont restés extrêmement professionnels dans leurs interventions et leur mobilisation de ces derniers jours pour assurer la sécurité des habitantes et habitants de Villeurbanne.

Puis je veux aussi remercier tout particulièrement les agents de la Ville, de la Métropole, les policiers municipaux et tous les services qui se sont mobilisés pour continuer d'assurer le service public dans ces moments troublés et pour faire en sorte que nos rues reprennent un visage un peu plus acceptable le plus rapidement possible, ce qui n'a pas encore été possible partout. Vous comprenez bien l'ampleur des sollicitations.

Au-delà de cette actualité qui fait qu'il est difficile de parler d'autre chose sans apparaître décalé, vous savez pour autant qu'un autre triste événement a endeuillé Villeurbanne récemment. Monsieur Haddi DAIRA, Villeurbannais engagé, est décédé dans des conditions dramatiques lors de l'incendie de son domicile dans la nuit du 25 mai. L'incendie a également fait 8 blessés. Monsieur DAIRA était engagé à Villeurbanne, notamment en politique. Il avait 50 ans, était marié, père de 6 enfants. C'était un homme que beaucoup décrivent comme serviable, agréable, motivé par l'envie d'être utile dans sa ville.

Je tiens ici à saluer son épouse, présente dans la salle, sa fille et sa sœur qui sont également là avec nous.

Je vais laisser la parole à Prosper KABALO, qui le connaissait très bien et qui connaît très bien sa famille, pour un moment d'expression avant que nous ne respections une minute de silence.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier pour avoir pris l'initiative de ce moment d'hommage à notre ami, Haddi DAIRA, membre de notre liste aux dernières élections municipales.

Nous n'avons pas encore fait l'appel des présents, mais je suis certain qu'Haddi aurait aimé entendre son nom au sein de cette salle dans ce Conseil municipal. Ce soir, son nom est malheureusement cité pour lui rendre un dernier hommage suite à son décès tragique.

Comme un grand nombre d'entre vous, d'entre nous, Haddi DAIRA était avant tout un militant, un citoyen engagé. Il était souriant, disponible, volontaire, toujours présent, jamais agressif. Nos équipes respectives ont pu s'en rendre compte durant la campagne.

Il avait également le sens de l'honneur. Je tiens à le souligner. Sa parole donnée, il ne revenait jamais en arrière. Il aimait Villeurbanne et il voulait se mettre au service de la Ville. Il aurait été heureux d'être élu et il aurait été très fier de porter l'écharpe tricolore. La vie en a décidé autrement.

Ce soir, nous lui rendons hommage aussi et surtout pour son courage. Au péril de sa vie, en effectuant plusieurs allers-retours dans son appartement en flammes pour sauver son épouse et ses enfants, intoxiqués par les fumées épaisses, il s'est écroulé à l'intérieur de l'appartement et ne devait plus se relever malgré les efforts des pompiers pour le ranimer.

Comme vient de le dire Monsieur le Maire, il laisse une épouse et 6 enfants. Pour sa famille et pour nous tous, il est devenu un héros.

Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, au nom de sa famille représentée ce soir par son épouse, sa fille et sa sœur, je vous remercie d'avoir pris un temps pour rendre hommage à notre ami, Haddi DAIRA.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KABALO.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

Je vous remercie.

Nous allons procéder à la désignation de notre secrétaire de séance. Je ne vois pas Marwa ABDELLI. Du coup, Mathieu GARABEDIAN se prépare. Il avait déjà anticipé. Monsieur GARABEDIAN, je vais vous demander de procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(Monsieur GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille d'émargement va circuler.

Je vous annonce la date du prochain Conseil municipal : le 9 octobre 2023 à 17 heures.

Je vous rappelle qu'à l'issue de ce Conseil, il y aura un moment de convivialité pour celles et ceux qui le souhaitent.

Avant de commencer par le premier rapport, il nous faut procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 15 mai 2023. Est-ce qu'il y a des remarques concernant le PV de ce Conseil municipal ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Nous allons donc entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil avec le premier rapport qui a fait l'objet de l'introduction avec le Maire du Teil, qui est le rapport 207.

1. CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA VILLE DU TEIL 2023-2026 - M. Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est Madame THOUVENOT qui nous rapporte ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Avec le Maire du Teil, vous avez dit l'essentiel, donc j'irai vite pour présenter ce contrat de réciprocité.

C'est en effet un contrat non monétaire, fondé sur une réciprocité d'engagement entre nos deux communes, mais aussi avec les acteurs associatifs, culturels et économiques.

C'est une manière différente de penser les échanges entre un monde urbain et un monde rural trop longtemps opposés, notamment au nom d'une attractivité métropolitaine.

Nous sommes convaincus qu'un autre modèle d'équilibre territorial est possible, générant des bénéfices réciproques dans cette relation ville/campagne. Le XIX^e siècle a vu naître le mutualisme social. C'est une action de prévoyance collective. Le mutualisme permet aux personnes de s'assurer mutuellement pour des risques sociaux : la maladie, l'accident du travail, le chômage, le décès. Et cette solidarité organique lie les adhérents les uns aux autres. Nous vous proposons ici de jeter les premières pierres du mutualisme territorial, cette protection réciproque face aux risques sociaux et climatiques entre plusieurs territoires.

Nous sommes aussi convaincus que l'action publique, pour répondre aux besoins sociaux, ne doit pas, ne peut pas s'ériger seule comme seule productrice des solutions. Nous devons décloisonner les silos entre les collectivités locales et les acteurs de la société civile au service de la justice sociale et de la transformation écologique. Et comme les réponses sont complexes, nous avons besoin de l'inventivité de chacune et chacun. C'est bien dans cet esprit que nous avons construit cet archipel de solutions, avec la Ville du Teil, la Ville de Villeurbanne et tous les acteurs associatifs.

Un certain nombre d'actions sont menées autour de la culture, de la solidarité et de l'emploi, de l'alimentation durable, du sport et des loisirs. À chaque fois, la jeunesse ressort comme axe principal, transversal, prioritaire à ces coopérations.

Cela a été dit, je ne vais pas y revenir, les lycéens du Teil, tout juste lauréats du baccalauréat, vont être accompagnés pour trouver un logement étudiant. Nous savons l'importance de l'enjeu du logement dans le processus de renonciation aux études supérieures, notamment pour les jeunes ruraux. Puis des inductions de bénévoles pour des jeunes villeurbannais pour aller au festival de l'Alba, une occasion de se rendre service, mais aussi de partir et de changer d'air. Nous voyons dans le contexte actuel comment cela prend son sens.

Les idées sont nombreuses. Certaines doivent encore se murir, mais nous voyons ici émerger une dynamique collective de territoires qui vient bien entendu servir les deux territoires, mais aussi chacun de nos deux territoires en interne.

Le rôle du contrat sera d'entretenir cette énergie et lui donner les moyens de son expression. Et peut-être que ce contrat inspirera d'autres communes et qu'à terme, nous

créerons un réseau de villes solidaires comme les villes de l'Europe du nord au XII^e siècle avaient créé une ligue hanséatique. Nous pouvons aussi rêver.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention portée par les groupes Socialistes, Générations, Les Écologistes, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Communiste et Républicain. C'est Monsieur GARABEDIAN qui rapporte.

M. GARABEDIAN.- Merci.

Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, Monsieur le Maire du Teil, cher Olivier, Madame la troisième adjointe, chère Cécile, chers collègues, ce n'est pas un mariage, mais presque. Nous sommes pourtant bien dans la bonne salle. Aux côtés des villes d'Altenbourg, Moguilev, Bat Yam, Abanilla, Abovian et El Eulma, c'est désormais avec la Ville du Teil en Ardèche que nous souhaitons entretenir des relations plus que privilégiées par le contrat de réciprocité que nos groupes de la majorité vont voter.

Le premier jalon de notre coopération, ce sont d'abord les liens d'amitié qui relient nos deux communes. Malgré des différences en nombre d'habitants, en architecture et en paysage, nous partageons déjà beaucoup de choses : nos politiques publiques pour l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, pour un véritable droit à l'alimentation, pour permettre à toutes et tous un emploi stable, bien rémunéré et de qualité, pour lutter efficacement contre la pauvreté, organiser la bifurcation écologique, revitaliser les commerces de proximité ou encore développer les solidarités locales.

Ce contrat de réciprocité est aussi l'occasion de rappeler l'importance de la collectivité la plus proche des habitants, la commune, celle dont l'action est la plus directement visible sur leur vie, au service de la société civile et de ses expérimentations.

En tant que communes, nous sommes bien évidemment en attente de politiques nationales portées par l'État, mais cela ne nous empêche en rien de proposer des réponses pour répondre au mieux aux grandes transformations que nous vivons. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons placé au centre de nos politiques la transition écologique, le réveil démocratique et la justice sociale. En mettant au cœur de ce contrat la société civile, nous entendons bien lui laisser toute la place pour créer, inventer, s'exprimer, essayer, échouer, recommencer et partager.

Enfin, ce contrat est aussi l'occasion de reparler du lien et de l'équilibre qui doivent exister entre les territoires métropolisés et les territoires plus ruraux. Les politiques d'aménagement territorial en France ont favorisé l'essor des plus grandes villes et agglomérations, souvent aux dépens des communes et des départements les entourant.

Les logiques de concurrence territoriale ont par ailleurs fini par créer des fractures entre citoyens et ces inégalités territoriales se retrouvent malheureusement dans nos gros centres urbains où elles se creusent entre celles et ceux qui peuvent vivre dans les villes centres et celles et ceux qui ne peuvent pas.

En accueillant, par exemple, de jeunes Ardéchois qui souhaitent faire leurs études dans notre Métropole, en permettant à des familles villeurbannaises de partir en vacances au Teil, nos deux villes ont l'occasion de prouver qu'un renforcement de nos liens peut

contribuer au développement de chaque territoire et recréer de la confiance et du commun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame THOUVENOT, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme THOUVENOT.- Non.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

Merci encore au Maire et à Madame l'adjointe pour leur présence. Je vous dis à la semaine prochaine. On vous libère de l'administration de cette Ville, même si cela peut être passionnant, mais on sait que vous avez aussi d'autres choses à faire. Donc, merci à vous et bon retour.

2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) - M. Cédric STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 124. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 161. Je vais immédiatement laisser la parole à Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette décision modificative vise essentiellement à intégrer les reports de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 et à affecter le résultat de l'exercice 2022.

En cela, on pourrait la qualifier de délibération plutôt technique. Il y a certes l'inscription de quelques dépenses et recettes nouvelles, mais sans que cela ne change l'équilibre global du budget. Plus que les opérations nouvelles, c'est aussi l'occasion d'autoriser des virements de crédit pour modifier les inscriptions existantes.

Pour l'essentiel, cette décision modificative procède à l'intégration des reports de 2022, en application du compte administratif qui a été voté en mars. Les reports sur investissement s'élèvent à 26,5 millions d'euros pour les dépenses et à 8,7 millions pour

les recettes. Sur le fonctionnement, un report de 2,5 millions d'euros sur les dépenses. Pour rappel, l'affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élevait à 18 millions d'euros.

Cet excédent de fonctionnement sert à couvrir l'investissement. Or, en 2022, il n'y a pas eu de déficit d'investissement un excédent sur l'investissement à hauteur de 2,267 millions d'euros. Il doit couvrir ensuite le déficit des restes à réaliser en investissement, soit 17,713 millions d'euros, ce qui fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 15 millions d'euros.

Une affectation de 15 562 307 euros à la section d'investissement a été effectuée, donc inscrite en recettes d'investissement.

Le solde de l'excédent de la section de fonctionnement est de 2,5 millions d'euros. Il est affecté en recettes pour financer les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

Il faut ensuite évoquer les dépenses et les recettes nouvellement inscrites. Sur les opérations nouvelles, on prend en compte l'ensemble des délibérations qui ont été votées au cours du premier semestre 2023.

En investissement, côté dépenses, pour les plus importants, on aura la participation au PUP Mansard, la subvention supplémentaire à Bross'Up, mais deux lignes qui sont plus que compensées par l'annulation de l'opération d'acquisition rue Pouponnière, qui était de 2 millions d'euros.

En recettes, la recette essentielle est le versement des participations par la société SNC à hauteur de 765 000 euros. L'autre modification, c'est la diminution de 3,5 millions d'euros pour l'ajustement de l'emprunt suite au calcul de l'équilibre réel du budget.

Sur les opérations réelles de fonctionnement, en dépenses, on a des montants assez limités, mais de nature assez diverse, des dépenses de circonstance : la prise en charge du déficit du Pôle Pixel, les soutiens supplémentaires liés à des circonstances très particulières au TNP, au RIZE et aux Ateliers Frappaz et, plus largement, l'augmentation des coûts de prestation ou des coûts de construction. C'est aussi ici que l'on retrouve le complément de sommes versées aux écoles privées que l'on retrouvera dans une délibération plus tard dans ce Conseil municipal.

Côté recettes, quelques bonnes nouvelles. D'abord, l'ajustement du produit de la fiscalité directe locale, avec une augmentation plus rapide que prévue au budget primitif de l'indice des prix à la consommation, ce qui équivaut à une recette supplémentaire de 1,5 million d'euros, ainsi que des ajustements sur les dotations. La DSC est en diminution, mais la dotation forfaitaire et la DSU sont en augmentation.

Sur les opérations d'ordre, on a l'intégration des préemptions rue de Llacer et rue Perroncel, environ 2 millions d'euros, et l'intégration de la parcelle rue Château Gaillard suite à la résiliation du bail emphytéotique existant avec OMH, environ un million d'euros.

Enfin, on a plusieurs lignes d'ajustements liés à la réalisation de virements de crédit. Je ne crois pas que ce soit nécessaire que je rentre dans le détail ici.

Sur cette décision modificative, il n'y a donc aucune surprise. On prend en compte le résultat du compte administratif, ainsi que l'ensemble des délibérations votées au cours

du premier semestre qui n'ont pas vocation à remettre en cause l'équilibre structurel ou les perspectives qui ont été votées lors du budget primitif.

Évidemment, je répondrai aux questions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une intervention commune portée par les Socialistes, les Écologistes, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Communiste et Républicain, Cercle radical et Place publique, et Générations. Pour cette intervention groupée, c'est Monsieur Antoine PELCÉ qui a la parole.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette première décision modificative vient confirmer les orientations prises par le budget primitif pour l'année 2023 voté en décembre dernier, avec une politique volontariste en matière d'investissements, notamment dans les études préalables et la construction d'équipements publics nouveaux, ainsi que l'adaptation du patrimoine municipal existant au changement climatique.

Ce volontarisme est d'autant plus notable que les collectivités sont prises en étau entre une véritable crise de la construction qui s'installe et un manque de visibilité sur la ressource financière.

Le secteur du bâtiment rencontre une série de difficultés liées à l'explosion des coûts du foncier, des matières premières, des taux d'intérêt combiné avec le manque de main-d'œuvre.

La demande privée s'est ainsi contractée sous la pression des taux d'intérêt élevés et l'augmentation des incertitudes sur la rentabilité des investissements. La spéculation montre ses limites et tout un écosystème s'en retrouve déstabilisé. En bout de chaîne, la production de logements neufs ralentie et avec elle celle des logements abordables.

Avec près de 100 000 emplois menacés dans le BTP, 15 000 en Région Auvergne-Rhône-Alpes d'après la Fédération Française du Bâtiment, on ne peut que s'inquiéter de la capacité du secteur à répondre aux enjeux colossaux de rénovation thermique de bâtiment, d'investissements dans des infrastructures essentielles et de logements dignes des ménages les plus fragiles pour ne citer que trois défis liés à la transition écologique.

L'infrastructure de la construction performante et de la rénovation se retrouve fragilisée au moment crucial de l'engagement des transitions dans le secteur du logement.

La demande publique pourrait relancer une machine qui s'est grippée. Or, ce n'est pas du tout le signal envoyé par le gouvernement. Les conclusions rendues à l'issue du CNR Logement ont réussi l'exploit de décevoir l'ensemble des acteurs de la construction, du logement et de la solidarité. À l'exception de quelques mesures palliatives, le gouvernement ne propose rien d'autre que la réduction de la dépense publique et, avec elle, l'espoir d'un *new deal* en matière de logement.

La balle est explicitement renvoyée aux collectivités territoriales paradoxalement sommées dans le même temps de réduire leurs dépenses tout en subissant des hausses erratiques de leurs dépenses contraintes, et ce sans aucune compensation.

La récente augmentation du point d'indice des salaires, dont on se réjouit pour les agents publics, n'en affecte pas moins les dépenses des collectivités, d'autant que celles-ci n'ont pas été concertées en amont.

Dans ce contexte, peu encouragé, maintes fois déploré, la conviction que les collectivités peuvent impulser une relance qui réponde durablement à l'urgence sociale et écologique reste intacte. L'investissement public, *a fortiori* celui des collectivités, favorise la mieux-disance sociale et environnementale tout en créant la richesse dont les fruits sont directement affectés aux biens communs et donnent de la substance qui manque au slogan désincarné du gouvernement.

La confiance se gagne en goutte et se perd en litres, disait Jean-Paul SARTRE. En ces temps de sécheresse, la moindre goutte de confiance de l'État envers les collectivités sera la bienvenue.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est à Monsieur Prosper KABALO pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur l'adjoint, deux ou trois questions d'ordre technique.

En dépenses d'investissements, pourquoi il y a eu l'annulation des titres de 2021 et 2022 concernant le PUP Mansard pour un peu plus de 765 000 euros ?

Et quelle est la raison du report des 2 millions d'euros d'investissement pour des acquisitions rue de la Pouponnière ?

Une autre question concernant les dépenses de fonctionnement. On a une ligne de 103 700 euros de dépenses nouvelles pour l'exposition Depardon-Daoud « Ton œil dans ma main » qui a participé au rayonnement de Villeurbanne Capitale de la culture en 2022. Que vient régler cette somme de plus de 103 000 euros neuf mois après son lancement ?

Merci de vos réponses et merci de votre attention.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur KABALO.

Les deux premières questions portent sur la stratégie foncière de la Ville. Du coup, je propose que ce soit Agnès THOUVENOT qui réponde pour évoquer ces dossiers-là.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur l'adjoint.

Sur la rue de la Pouponnière, vous savez qu'elle est située dans le périmètre de la ZAC Grandclément sur lequel nous reviendrons dans quelques instants lors de ce Conseil municipal.

Nous avons envisagé un temps d'utiliser ce foncier, rue de la Pouponnière en faisant l'acquisition notamment de maisons pour y construire l'équipement sportif nécessaire aux enfants et aux clubs sportifs dans ce quartier. Il s'avère que nous avons eu d'autres opportunités foncières qui étaient moins coûteuses pour la collectivité.

Dans une logique de sobriété financière et foncière, nous avons donc finalement renoncé à faire l'acquisition de foncier qui, par ailleurs, est situé dans un zonage économique. Et il nous paraissait extrêmement important, au-delà des maisons qui existent et qui avaient

un foncier économique, de pouvoir maintenir de l'activité dans la Ville et donc de ne pas en faire l'acquisition pour un équipement public.

Sur le PUP Mansard, je ne sais pas. Il faudra que nous puissions vous apporter des réponses plus précises.

M. BOCQUET.- Sur l'exposition, il y avait une partie de l'exposition sur l'année précédente et une partie sur cette année. Je ne sais pas si Stéphane FRIOUX veut apporter un complément sur l'explication du montant de la subvention ou Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de difficulté pour répondre. Il y avait une clause qui était liée à la question des recettes puisque c'était l'une des seules expositions qui était payante. On avait demandé au Pôle Pixel de « prendre le risque financier des recettes ». Ce risque n'est pas complètement au rendez-vous, donc il y a un complément d'accompagnement dans le cadre de cette exposition qui a été contractualisée avec le Pôle Pixel à ce moment-là.

La totalité des 103 000 euros n'est donc pas la totalité du complément. On devait solder à ce moment-là en fonction du bilan sur les recettes.

Voilà ce que l'on peut vous dire pour l'instant. Normalement, en commission technique, il ne devrait pas y avoir trop de souci pour que l'on réponde à ce genre de questions, mais peut-être que cela n'a pas été le cas cette fois-ci, Monsieur KABALO. Il semblerait puisque vous êtes amené à reposer la question.

Je vous remercie.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Cette décision modificative est approuvée.

- Adopté à la majorité -

Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaim, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

4. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – RÉHABILITATION DE 53 LOGEMENTS AU 17, AVENUE FRANCIS DE PRESSENSÉ À VILLEURBANNE

- M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. GARANTIE D'EMPRUNT ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE – CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS AU 14, RUE DES DEUX FRÈRES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**6. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS 1-3 RUE NOTRE DAME -
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**7. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS AU 3-5 RUE DU 24 FÉVRIER 1848 À VILLEURBANNE -
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**8. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS AU 8 BIS, RUE ÉMILE DECORPS À VILLEURBANNE -
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS SITUÉS 101-109, RUE LÉON BLUM À VILLEURBANNE -
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**10. ACTUALISATION ET RÉVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME -
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIFS AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » ET « TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS » - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION EST MÉTROPOLE HABITAT : ZAC LA SOIE LOT B RUE C.DELBO, ZAC GRATTE-CIEL-MACRO LOT C « FAMILLES », ZAC GRATTE-CIEL-MACRO LOT C « ÉTUDIANTS », ZAC GRATTE-CIEL-MACRO LOT B - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a deux situations de départ, dont moi-même. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Melouka Had-Mimoune et Monsieur Cédric VanStyvendael en position de départ, ne prennent pas part aux débats ni au vote.

13. CONCLUSION D'UN AVENANT N° 2 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES « MARX DORMOY » - 183 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Toujours les mêmes situations de départ identifiées. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Melouka Had-Mimoune et Monsieur Cédric VanStyvendael en position de départ, ne prennent pas part aux débats ni au vote.

14. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET GRDF POUR LE PASSAGE D'UNE

CANALISATION GAZ ENTRE LES RUES ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY ET FLORIAN À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA DGICV SUR LE SITE DE DUPEUBLE : COMPLÉMENT DE PRESTATION DEMANDÉE AUX CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR ET PROPOSITION DE VERSEMENT DE PRIME COMPLÉMENTAIRE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, est-ce que vous souhaitez en dire un mot ? Vous répondrez aux questions, donc la parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie PROST.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mme PROST.- Chers collègues, ce sera une intervention assez brève.

Ce rapport a attiré notre attention et même notre inquiétude sur différents points, à savoir le rallongement du délai d'étude et d'avancement du chantier du site Dupeuble et surtout le motif de celui-ci. En effet, nous regrettons le retard pris sur l'avancement de ce projet et les éventuels impacts sur la qualité de vie au travail des agents, mais aussi sur la continuité du service public.

Pour ma part, j'avais assisté au premier jury le 20 février où la date du 19 juin a été évoquée pour l'étape suivante du processus, puis fixée dans un second temps au 3 juillet, avant d'être finalement reportée ces dernières semaines au 29 septembre pour la phase d'étude des trois candidatures retenues.

Nous avons bien pris connaissance de la délibération qui expliquait les motifs du rallongement de ce délai. Au vu des informations obtenues de la part du Service commande publique, mais aussi de Monsieur l'adjoint, Jonathan BOCQUET, que je tiens à remercier, nous avons pu être partiellement rassurés. En effet, les services et les ateliers pourront continuer de fonctionner sur le site jusqu'à la date de livraison du chantier qui, bien sûr, n'est pas encore fixée.

D'autre part, nous avons connaissance de discussions et négociations en cours avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage responsable de ce délai supplémentaire, dont je tairai le nom ici par souci de confidentialité.

Nous garderons donc un œil sur le sujet et, pour ma part, je suivrai avec attention le prochain jury du 29 septembre où les trois équipes candidates pourront enfin présenter leur projet de manière conforme à la réglementation d'urbanisme.

Dans cette attente et malgré nos interrogations préalables, nous voterons favorablement sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET, voulez-vous compléter ? J'ai l'impression que vous avez déjà répondu en commission, mais peut-être qu'il faut redire quelque chose ici.

M. BOCQUET.- Madame PROST a bien résumé la situation et je remercie le groupe d'opposition de la vigilance qu'il témoigne et de l'attention qu'il porte à ce projet qui est extrêmement important pour les services parce que c'est à la fois la question des conditions d'efficacité du service rendu et les conditions de bien-être au travail pour les équipes.

On est donc extrêmement attaché à ce projet qui est quand même encore sur un calendrier assez long. Évidemment, cette péripétie ne nous fait pas plaisir. Je crois qu'elle est assez bien résumée dans la délibération et on va essayer de la résoudre au mieux.

Il y a potentiellement un décalage de calendrier de trois mois sur le jury. Par rapport à l'échéancier global, on n'est pas sur quelque chose qui serait de nature à nous inquiéter, d'autant que les opérations tiroirs sont liées les unes aux autres. Il n'y aura donc pas de rupture de conditions d'accueil des agents. Mais on est évidemment très vigilant.

Je rappelle que l'objectif est de débiter le chantier à l'automne 2024, avec la démolition d'une partie des bâtiments existants et la préparation du terrain pour les travaux, pour une livraison de la première tranche au deuxième semestre 2026 et une livraison de la deuxième phase à l'automne 2028.

On continuera de suivre cela de près et on vous tiendra évidemment informé, mais vous le verrez en direct, notamment par l'intermédiaire de la CAO.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. ZAC GRANDCLÉMENT GARE -APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, DU MONTANT PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS -
Mme Agnès THOUVENOT

17. ACQUISITION DU TÈNEMENT SIS 20 RUE DE WETT -
ACTUALISATION DES INFORMATIONS - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame THOUVENOT, vous en dites un mot.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire, parce que c'est en effet une délibération qui est importante.

En 2019, nous avons délibéré dans ce même Conseil municipal pour la création de cette zone d'aménagement concerté à Grandclément et nous délibérons ce soir sur le programme d'équipements publics qui se déploiera sur les 45 hectares de ce projet urbain.

Centre-ville de Villeurbanne jusqu'au déménagement de la Mairie dans les années 30 à Gratte-Ciel, Grandclément a aussi été le quartier industriel de la Ville qui a successivement accueilli des usines textiles, des usines mécaniques et des petites industries de l'automobile. À partir de la fin des années 90, il était devenu une évidence qu'il fallait renouveler le quartier, donc plusieurs briques de projets urbains se sont positionnées.

Au début des années 2000, on a d'abord eu l'ouverture du Pôle Pixel avec la rénovation des Grands Moulins. En 2006, on a eu la réouverture de la ligne du chemin de fer de l'Est avec la mise en service du T3. Puis la requalification d'une partie du cours Tolstoï et de la rue Léon Blum avec la mise en site propre du C3. Est venue ensuite, comme une évidence, la nécessité de faire une intervention sur un grand périmètre : sur la rue Léon Blum au nord, la route de Genas au sud, l'avenue Général Leclerc à l'ouest et la rue Émile Decorps à l'est. Puis, en parallèle, la requalification de la place Grandclément et l'arrivée du T6.

Donc, beaucoup de projets successifs avec un enjeu de garder, dans la fabrique de ce projet urbain, la mémoire de cette Ville industrielle. C'est notamment l'enjeu de la programmation mixte des locaux pour conserver de l'activité productive, des immeubles tertiaires, des logements et des équipements publics. Ici, les fonctions de la Ville seront imbriquées.

La délibération de ce soir porte plus précisément sur les équipements publics nécessaires au projet urbain qui vont accompagner ce renouvellement : bien sûr, le Grand Parc, le réaménagement de l'esplanade de la gare qui accueillera le marché, une école située rue des Fleurs dont nous allons normalement bientôt signer le permis de construire, un gymnase dont nous achèterons le foncier sur la rue de WETT dans la prochaine délibération, une crèche de 42 berceaux, la requalification des voiries avec une capacité pour les piétons et les cycles à traverser le quartier au travers de très grands îlots, puis un plan massif de végétalisation des espaces publics.

Les investissements publics sont considérables. Hors foncier, le coût total des investissements s'élève à plus de 28 millions d'euros. Derrière cette somme, les promoteurs immobiliers financeront une partie des travaux comme dans toute opération d'aménagement.

La délibération précise le montant de ces participations selon la nature des programmes.

Voilà pour les éléments principaux de cette délibération. J'y reviendrai par la suite si nécessaire.

M. LE MAIRE.- Nous avons deux délibérations qui vont faire l'objet d'interventions qui sont liées : la 179 sur la ZAC Grandclément et la 172 sur l'acquisition du tènement 20 rue de Wett. Je laisse faire les interventions et vous répondrez sur les deux, Madame l'adjointe.

Pour la première intervention groupée sur les rapports 179 et 172 que je mettrai ensuite aux voix, c'est une intervention groupée des groupes Socialistes, Générations, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Les Écologistes, Communiste et Républicain, Cercle radical et Place publique. C'est Alain BRISSARD qui a la parole.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, le 15 décembre dernier, nous votions l'aménagement des 5 hectares de l'ancienne usine ACI comprenant un nouveau parc de 2 hectares, la construction d'environ 550 logements et 8 000 mètres carrés de locaux d'activité.

Aujourd'hui, nous votons le programme d'équipements publics de la ZAC Grandclément comprenant à nouveau l'aménagement par la Ville d'un parc de plus de 2 hectares, 2,6 exactement. Ainsi, en deux délibérations, nous aurons doublé le nombre de parcs de plus de 2 hectares qui existaient à Villeurbanne depuis sa création, passant de 2 à 4.

Ce simple exemple témoigne à la fois de la transformation de notre ville qui va connaître une accélération importante au cours de ce mandat et d'une nouvelle approche de l'aménagement urbain où la qualité de vie et l'adaptation au dérèglement climatique constituent une boussole pour nos projets.

Des investissements pour une ville dans laquelle on peut habiter, quels que soient ses revenus, avec sur la ZAC Grandclément plus de la moitié des logements proposés en locatif social ou en bail réel solidaire. Des investissements pour une ville où l'on peut respirer, se retrouver en famille, entre amis, profiter de son temps libre, le programme comprenant des infrastructures qui élargiront, embelliront et rafraîchiront nos espaces publics.

En lieu et place de l'un des plus gros îlots de chaleur de Villeurbanne, nous rendrons aux habitants des espaces communs sans renier notre histoire industrielle, car la ZAC prévoit de sanctuariser une partie de ce que constituait le cœur économique du quartier.

Ainsi, 6 000 mètres carrés d'esplanade seront dédiés à l'implantation de l'emblématique marché populaire du quartier Grandclément dans ce nouveau cadre moderne.

Concernant le bâti, une surface de plancher considérable sera destinée au développement économique du secteur : plus de 90 000 mètres carrés.

Surtout, comme je l'ai dit, un parc de 2,6 hectares ouvert sur la ville verra le jour. Je le disais en introduction, il s'agira du plus grand parc de notre Ville après celui de la Feyssine, plus grand encore que le parc de la commune de Paris aménagé en 1992, il y a maintenant plus de 30 ans.

C'est donc un enjeu d'importance sur la Ville de Villeurbanne qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Notre volonté est d'entamer sa préfiguration au plus vite, d'y associer les habitants et de créer les conditions d'une végétalisation progressive du site aussi naturelle que possible.

Au-delà des grands parcs sur lesquels nous nous étions engagés, la végétalisation de notre Ville s'accélère à petite comme à grande échelle dès que les conditions le permettent. Je voudrais citer ici les surfaces végétalisées qui accompagnent également les projets d'infrastructure de transports que sont le T6, le T9 ou les voies lyonnaises. D'ici 2028, ce sont plus de 4 hectares de végétation qui s'ajouteront aux 6 hectares existants de bandes plantées qui embellissent et rafraîchissent nos rues.

Je ne serais pas complet sans évoquer les autres équipements publics prévus au programme avec la création d'un groupe scolaire de 20 classes, une crèche de 42 berceaux, ainsi qu'un gymnase.

Après la Métropole de Lyon qui a adopté en conseil la convention de participation financière la semaine dernière, une nouvelle ère débute pour le quartier Grandclément avec le vote de ce rapport, quartier qui deviendra plus respirable et témoin de notre vision d'équilibre urbain de long terme où la densification peut aussi bien être végétale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Un petit mot en évocation d'une prochaine délibération sur laquelle nous aurons à discuter ou à voter dans ce Conseil municipal. C'est la dénomination de certains espaces publics qui concernent notamment la ZAC Grandclément. Si vous en êtes d'accord, le parc s'appellera le parc Gisèle Halimi et deux rues prendront le nom de femmes remarquables : l'allée Andrée Chedid et l'allée Louise Weiss.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets donc ces deux rapports aux voix.

Je vais commencer par le rapport 179 qui est l'approbation du programme des équipements publics. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Ensuite, le rapport 172 qui est l'acquisition de tènement sis 20 rue de Wett. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**18. ACQUISITION D'UN VOLUME IMMOBILIER À CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE MÉDIATHÈQUE SUR LE QUARTIER DU TONKIN -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Monsieur FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de présenter cette délibération, je ferais une brève allusion aux événements survenus ces derniers jours, par lesquels vous avez commencé le Conseil, événements qui n'ont pas épargné les lieux de culture et de lien social comme les médiathèques, telle celle de l'Échappée à Rillieux-la-Pape.

Durant la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, la médiathèque Jean Macé du quartier de Borny à Metz, qui était l'une des villes finalistes de l'opération Capitale de la culture, a été complètement détruite par un incendie volontaire. Mon homologue messin, adjoint à la culture, a qualifié ce triste événement de cataclysme incroyable. Une jeune fille, qui a grandi avec la bibliothèque, parlait aux médias de cet endroit comme de son point de repère. Qui ne se souvient pas des bibliothèques ou des bibliobus fréquentés dans son enfance ?

Aujourd'hui, alors que j'ai l'honneur de rapporter cette délibération, c'est en souvenir de l'enfant qui a découvert le plaisir de fouiller des livres dans une médiathèque périphérique d'une ville moyenne du centre de la France que j'ai préparé mon intervention, tout en pensant aux élus et personnels de ces lieux de culture, meurtris ou inquiets et qui repartent en mission dans différentes villes françaises.

Je ferai également un conseil de lecture sur la suggestion de Jacques VINCE : le texte « À qui la faute ? » de Victor Hugo dans l'année terrible, 1872, qui évoque notamment l'incendie de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris.

Construite en 1984, notre actuelle médiathèque du Tonkin était la plus moderne de la Ville à l'époque, avec catalogue informatisé, disques vinyle et CD. Les CD étaient tout nouveaux à l'époque.

Cependant, son implantation au-dessus du CDI du collège limite son amplitude horaire d'ouverture, 20 heures hebdomadaires seulement, et elle offre moins de 500 mètres carrés à disposition du public, ce qui limite les espaces de consultation sur place, ainsi que les actions pédagogiques nombreuses avec les établissements du voisinage.

Elle compte 2 000 adhérents dans un quartier qui rassemble 26 000 habitants, soit un sixième de la population villeurbannaise.

La future médiathèque, dont nous votons aujourd'hui l'acquisition des locaux, avec ces 1 210 mètres carrés, va plus que doubler la superficie utile, sera plus visible, et accessible de plain-pied à partir de la rue. Elle proposera davantage d'horaires d'ouverture, des espaces diversifiés et un jardin de lecture extérieur.

L'équipe est actuellement en phase de rédaction du programme d'aménagement intérieur et de sa programmation d'activité future en lien avec nos orientations transversales et une équipe de médiathécaires d'ores et déjà étoffée.

Enfin, le projet associera évidemment les habitants, les collégiens, les structures sociales et culturelles du quartier. Je crois que nombreuses sont d'ores et déjà les personnes impatientes de voir s'ouvrir notre médiathèque des années 2020. La dernière ouverture remonte à 2008 avec la médiathèque du RIZE.

En remerciant toutes les personnes de la Ville, du Réseau de lecture publique, des Services de la construction et des travaux, et des autres services qui travaillent depuis plusieurs années à ce projet, je laisse maintenant la parole aux intervenants.

M. LE MAIRE.- Nous avons deux demandes d'intervention. La première est une intervention commune portée par Les Écologistes, avec les groupes Socialistes, Générations, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Parti communiste et républicain, Cercle radical et Place publique. Madame Sonia TRON, vous avez la parole.

Mme TRON.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, un nouvel équipement public, qui plus est une médiathèque, est toujours un motif de réjouissance.

Au Tonkin, les habitants attendent depuis de nombreuses années une rénovation et un réaménagement global du quartier et les projets qui s'annoncent sont positifs. En effet, cette nouvelle médiathèque s'inscrit dans diverses propositions pour le quartier : des

bureaux, des commerces, des espaces verts, du mobilier urbain, autant de propositions intéressantes et stimulantes.

Nous tenons à formuler deux remarques concernant ce nouvel équipement public. La première sur l'enveloppe bâtie de la nouvelle médiathèque et la seconde sur le projet d'équipement.

Tout d'abord, concernant le bâti, si la Ville n'a pas directement la main sur la construction de ce nouveau bâtiment, nous devons être ambitieux sur les prescriptions que nous formulerons au promoteur afin que le bâtiment qui sera livré en 2026 soit exemplaire, tant dans sa dimension énergétique qu'environnementale.

La Ville peut formuler des critères qui permettront de voir sortir de terre un bâtiment exemplaire, confortable en été comme en hiver, mais aussi très sobre en énergie. Il devra également être adapté au travail des agentes et agents de la Ville qui y passeront le plus de temps, bien sûr en termes de confort, mais également de besoins liés à des métiers que l'on sait potentiellement éprouvants physiquement.

Puis il y a le projet de la médiathèque comme service public. Premier réseau culturel de proximité, les médiathèques sont des lieux accessibles à tous les publics et accueillent chaque année plus d'un Français sur quatre. La fréquentation des bibliothèques municipales a augmenté de près de 25 % en 20 ans. Nous veillerons donc à ce que ce nouvel équipement, ce nouvel espace de découverte culturelle, plus spacieux et mieux équipé, devienne un point d'attraction que chacun aura plaisir à fréquenter, irriguant ce quartier et bien au-delà.

Créer du lien doit être au cœur du projet renouvelé de cette médiathèque, en lien avec les usagers, les habitants, mais aussi les établissements scolaires du quartier, les acteurs associatifs, le campus de La Doua et l'ENSSIB.

Nous savons que la Direction de la culture, le Réseau de lecture publique et les partenaires du terrain sauront faire de cette nouvelle médiathèque un espace de vie, un espace vivant, et que la Ville saura porter un projet d'établissement culturel ambitieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La deuxième intervention a été demandée par le groupe Villeurbanne Progressiste. Monsieur Loïc CHABRIER, vous avez la parole.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur l'adjoint, pour votre présentation enthousiaste. J'en suis d'autant plus ravi que c'est l'ancien adjoint à la culture qui parle ici puisque c'est un projet qui me tenait à cœur. Je l'avais initié à l'époque avec le Directeur des affaires culturelles et nous faisons pression assez régulièrement sur votre prédécesseur, Monsieur le Maire, pour que ce projet soit inscrit à notre programme et puisse se réaliser. Je ne peux donc que me féliciter de le voir se concrétiser puisque c'était, chez moi et chez beaucoup d'autres autour de moi, un vœu espéré, mais qui semble enfin se réaliser.

Il n'empêche que je peux avoir quelques interrogations sur ce point, même si vous avez déjà apporté des réponses. Madame l'adjointe à l'éducation pour l'ensemble des groupes a elle-même mis en exergue un certain nombre de points sur lesquels nous serons vigilants.

C'est un projet, dans sa forme la plus définitive, qui a déjà été initié en 2019. Il avait fait l'objet d'une note d'un cabinet qui avait produit des conclusions assez intéressantes et cela a été repris par votre équipe municipale.

L'ambition qui avait été annoncée à l'époque était, me semble-t-il, d'une surface de 1 400 mètres carrés qui devait être dédiée à la politique de lecture publique dans ses expressions les plus innovantes. Le projet a pris un peu de retard par rapport à 2019, mais je ne vous en prête pas grief puisqu'il y a eu la période de la Covid qui a un peu gelé les projets de cette envergure. Puis il y a sans doute eu une réflexion autour de vous ou peut-être même des hésitations, mais elles sont légitimes pour ce type de projets puisqu'il ne faut pas non plus se tromper dans la mesure où vous envisagez d'en faire un tiers lieu culturel, avec une ressource pour les habitants et les associations.

C'est une ambition qui est cohérente avec le constat qu'aucun établissement public n'a été ouvert sur ce territoire depuis le début des années 2000. La médiathèque du Tonkin date effectivement de 1984. Monsieur le Maire, vous faisiez allusion à Charles HERNU dans votre propos introductif. C'était d'ailleurs l'une des premières réalisations de l'équipe Hernu élue en 1977.

À l'époque, il est vrai que c'était une médiathèque des plus innovantes et performantes. Pour l'avoir maintes fois visité, comme vous Monsieur l'adjoint, on a pu constater qu'elle a vieilli. Est-ce qu'elle a bien ou mal vieilli ? Je ne sais. En tout cas, elle n'est plus adaptée. Malgré l'investissement considérable de ses agents, elle n'est plus adaptée aux besoins de la lecture publique actuels et aux besoins du quartier.

Je rejoins Madame TRON. Nous serons vigilants sur le fait que les habitants, dans ce quartier qui est un quartier qui compte au sein de Villeurbanne, puissent être associés à la réalisation finale, ceci d'autant plus que le projet ne satisfait que partiellement les seuls besoins de la lecture publique puisqu'il ne lui est pas entièrement consacré, en tout cas, si j'en juge votre propos et celui que vous avez eu dans votre annonce aux habitants au mois de mai 2022, me semble-t-il, pour définir le projet très précisément.

J'aurais deux questions. Je ne sais pas si vous en êtes en état d'y répondre très clairement. D'abord, en ce qui concerne le plan financier, quel est l'impact sur la PPI d'un projet qui a quand même évolué avant de trouver sa forme actuelle ? Est-ce qu'il est en lien avec les promesses qui avaient été faites dans votre campagne électorale et aux habitants ? C'est un projet qui a quand même un impact financier.

Et qu'est-ce que vous envisagez pour l'actuelle médiathèque du Tonkin, les locaux actuels, alors que les besoins en services publics ou en locaux associatifs sont particulièrement importants sur ce quartier ?

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur FRIOUX, vous voulez apporter des éléments de réponse.

M. FRIOUX.- Oui, brièvement, parce que je pense que la discussion pourra se poursuivre dans les prochains mois.

Sur l'impact sur la PPI, je remercie aussi l'ensemble du collectif de la majorité municipale parce que l'on sait qu'il y a parfois des arbitrages à faire. Ce projet de médiathèque a toujours été défendu. Là, on est sur l'acquisition des locaux pour un peu plus de 2 millions d'euros, dans un projet de construction plus large, ce qui peut aussi expliquer une partie des retards. Nous n'étions pas maîtres de tous les paramètres de l'opération.

Au-delà de la PPI, cela a aussi un impact sur le fonctionnement puisque nous avons déjà un peu augmenté les effectifs en équivalent temps plein de la médiathèque et son projet est vraiment intégré dans le projet culturel scientifique du Réseau de lecture publique dont j'espère pouvoir vous parler dans quelques mois lorsqu'il aura été finalisé.

Concernant les usages des locaux actuels, les locaux actuels relèvent aussi de la Métropole de Lyon puisqu'il y a le collège qui est situé juste à proximité. Cela ne relève donc pas complètement de ma compétence, mais je ne suis pas trop inquiet sur les arrangements que la Ville et la Métropole pourront trouver pour ces locaux.

Si Monsieur le Maire veut dire quelques mots en plus.

M. LE MAIRE.- Encore une fois redire que l'on peut essayer de répondre à ces questions en commission, mais je vais le faire puisque cela n'a visiblement pas été le cas.

Le coût total sur la PPI, entre l'acquisition du foncier et l'acquisition des locaux, est de 5,5 millions d'euros.

Vous avez pointé le retard que cela a pris et vous avez eu raison, mais il ne vous aura pas échappé que c'est essentiellement lié au fait que la clinique a connu un certain temps d'arrêt du projet dans le projet de cession et qu'il a fallu trouver un autre repreneur, qui a été trouvé par le groupe qui était propriétaire de la clinique. On s'est mis au travail avec eux dès que ce repreneur a été trouvé pour trouver les espaces nécessaires.

Par ailleurs, y compris dans le travail, puisque c'est à la fois votre intervention, mais aussi celle du groupe de la majorité, il y a eu un arbitrage favorable de l'adjoint à la culture et de moi-même pour une augmentation des mètres carrés acquis pour bien répondre aux préoccupations des acteurs. On a donc travaillé en concertation étroite.

Puis je confirme ce qui vient d'être dit, enfin il n'y a pas besoin de confirmer, mais je suis encore plus clair. Les bâtiments sont propriétés du collège, donc de la Métropole. Il reviendra donc à la Métropole de dire ce qu'elle souhaite faire de ces bâtiments. En tout cas, on ne peut pas en avoir la libre administration. Peut-être qu'elle nous proposera de faire quelque chose, mais en tout état de cause, cela va revenir aux bâtiments du collège dans un premier temps avant que l'on puisse définir une autre affectation.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je vais laisser temporairement la présidence de ce Conseil municipal à Madame la Première adjointe, Madame THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

19. DÉNOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS -

Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je me permets toutefois de mettre en évidence une dénomination que nous vous proposons ce soir. C'est l'avenue Simone de Beauvoir pour le prolongement de l'avenue Henri Barbusse.

L'avenue Henri Barbusse ne pouvait techniquement pas être prolongé parce que l'on était sur des numéros décroissants. Il n'aurait pas été possible d'avoir des numéros décroissants sur ce prolongement de l'avenue Henri Barbusse. Il vous est donc proposé l'avenue Simone de Beauvoir. C'est suffisamment rare d'avoir des avenues au nom de femme en pleine centralité pour souligner cette dénomination.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ : PROTECTION DES IMMEUBLES PRÉSENTANT UN CARACTÈRE ESTHÉTIQUE, HISTORIQUE OU PITTORESQUE - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a deux demandes d'intervention : Les Écologistes et Villeurbanne Progressiste.

Les Écologistes, Monsieur COLLIAT.

M. COLLIAT.- Merci, Madame la première adjointe.

Madame la première adjointe, chers collègues, la délibération concernant la réglementation de publicités pour la protection des immeubles remarquables est un nouveau pas dans la bonne direction. Elle complète justement le règlement local de la publicité voté la semaine dernière par le Conseil métropolitain.

Villeurbanne est parsemée de bâtiments pittoresques qui ont une histoire et des histoires à nous raconter. Notre Ville s'est même fièrement dotée d'un lieu de culture qui a à cœur de raconter ces histoires : le RIZE.

Mais la perspective sur ce patrimoine en est ou en était parfois gâchée par la promotion pour le dernier SUV hybride ou le dernier appareil dont on avait tellement besoin que l'on ne savait pas qu'il existait.

Pour changer la donne, nous nous appuyons sur les outils d'une réglementation pour limiter la présence publicitaire, mais il y a encore d'autres pas à faire, car il y a urgence à s'engager plus fortement dans la sobriété à tous les niveaux. Nous avons beaucoup évoqué et pratiqué la sobriété énergétique cet hiver. L'actualité nous amène à parler de sobriété en eau depuis quelques semaines.

L'urgence climatique doit nous conduire à penser à une sobriété globale de la consommation. Le *business model* qui consiste à financer des abribus pour la publicité ne correspond plus aux enjeux actuels de la société. Nous devons viser à financer l'ensemble du mobilier urbain et son entretien avec le budget général, sans utiliser des montages qui, en fin de compte, risquent de nous coûter très cher. Toujours plus de consommation, c'est toujours plus d'émissions de gaz à effet de serre et toujours plus de réchauffement.

Observons également que la publicité a un coût socialement injuste. Elle est payée par le consommateur et la part de budget que les ménages à bas revenus y consacrent de façon invisible, mais réelle, est proportionnellement plus grande que pour les ménages aisés.

Notre Ville regorge de richesses architecturales et patrimoniales et ce sont celles-là dont nous voulons faire la promotion. Nous pourrions aller plus loin en faisant découvrir ou redécouvrir ces petits trésors de proximité, avec l'organisation de nouvelles promenades patrimoniales ou de parcours de découverte du patrimoine afin de rendre plus visibles et lisibles dans notre quotidien ce qui nous entourent et que nous ne repérons pas toujours.

Le groupe Les Écologistes votera évidemment favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur COLLIAT.

J'ai aussi une demande de parole pour Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Oui, ce sera moi, Madame la première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Très bien, Madame PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie.

Madame la première adjointe et chers collègues, comme ce rapport le rappelle, le règlement local de publicité dit RLP, pour lequel notre groupe partenaire a voté favorablement, a été adopté il y a tout juste 8 jours en Conseil métropolitain.

Par ailleurs, et comme je l'ai moi-même rappelé à cette occasion, nous savons que la Ville de Villeurbanne est depuis longtemps en pointe et plus ambitieuse sur la question de la réglementation liée à la publicité et sur la préservation visuelle des bâtiments et de l'espace public.

Nous ne sommes pas opposés à la protection des éléments bâtis patrimoniaux que vise cette délibération et pour lever le suspens, nous voterons favorablement.

Toutefois, nous sommes un peu étonnés du nombre de bâtiments concernés, 118 précisément au lieu de 14 depuis 2003, d'autant que le périmètre de protection s'étend dans un rayon de 100 mètres autour de ceux-ci. Nous n'avons pas fait le tour de Villeurbanne pour tous les identifier, mais nous nous demandons s'il n'aurait pas été plus simple de classer toute la commune si le Code de l'environnement l'avait permis.

Nous espérons que cette décision satisfera les riverains, ainsi que les passionnés de la protection du patrimoine.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci pour votre intervention.

En termes de précision, la protection de ces bâtiments à caractère historique, esthétique ou pittoresque relève de la modification du plan local de l'urbanisme. C'est une manière pour Villeurbanne, qui détient peu de patrimoines très anciens, de protéger les traces du passé, notamment de son passé ouvrier. Donc, mécaniquement, dans le règlement local de publicité, ces protections patrimoniales font l'objet d'un périmètre d'exclusion au titre de la publicité.

L'intention initiale n'est donc pas forcément la réglementation de la publicité, même si c'est un effet positif, mais ce sont d'abord des protections au titre de l'urbanisme pour que quand il y a renouvellement urbain, il n'y ait pas forcément table rase de tout le passé, mais que l'on puisse conserver des éléments patrimoniaux.

Dans la prochaine modification n° 4 du plan local de l'urbanisme, nous rajouterons aussi d'autres bâtiments à protéger. Nous aurons donc à nouveau une délibération à prendre concernant le règlement local de publicité, mais ceci dans 18 mois à deux ans.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

21. ADHÉSION À LA MISSION « RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE POUR LES ÉLU.ES » DU CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON (CDG69) - M. Gaëtan CONSTANT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

22. RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLÜCK

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

M. KABALO.- Excusez-moi, Madame la première adjointe, une explication de texte. C'est vrai que l'on n'a pas demandé une prise de parole, mais j'ai une question qui m'interpelle.

Mme THOUVENOT.- Vous avez une question sur la révision du cadre du personnel. Très bien, je vous laisse la parole, Monsieur KABALO.

M. KABALO.- Je vous remercie, Madame la première adjointe.

Au précédent Conseil municipal, lors de la révision du compte administratif, Monsieur BOCQUET nous promettait de nous fournir la liste sur l'affectation des 50 postes créés en 2022. Nous l'avons eu et je vous en remercie.

Mais j'ai quand même une question ce soir qui reste en suspens. En relisant la délibération et la liste du personnel, on se rend compte qu'au 3 avril 2023, nous avons

1 999 postes et qu'au 3 juillet 2023, nous avons un effectif de 1 858 postes. Je me demande où sont passés les 41 postes.

Merci.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur KABALO, pour cette question.

Monsieur BOCQUET, non, mais peut-être Monsieur GLÜCK en tant qu'adjoint aux ressources humaines. Là encore, ce sont peut-être des questions qui relèvent des commissions préalables au Conseil municipal où nous avons le loisir de poser toutes les questions techniques, mais si Monsieur GLÜCK a la réponse, je le laisse la donner.

M. GLÜCK.- Je n'ai pas la réponse, mais je pense qu'il s'agit d'une erreur sur la délibération. On vous fera une réponse écrite.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur GLÜCK.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ - M. Olivier GLÜCK

24. ADHÉSION À L'ORGANISME NATIONAL DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES PLURÉLYA - M. Olivier GLÜCK

Mme THOUVENOT.- Je vous propose de mettre les deux rapports aux voix, avec la délibération 203 concernant l'adhésion à l'organisme national de gestion des œuvres sociales et culturelles Plurélya qui est la mise en œuvre de l'action sociale au sein de la collectivité.

J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité : Cercle radical et Place publique, Les Écologistes, Socialistes, Générations, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Communiste et Républicain. Monsieur Frédéric VERMEULIN prendra la parole pour l'ensemble de ces groupes pour les délibérations 202 et 203.

Je laisse la parole à Olivier GLÜCK pour présenter.

M. GLÜCK.- Simplement une petite présentation de ces deux délibérations qui sont une évolution importante pour tous les personnels de la Ville, du CCAS et de l'ENM, soit près de 2 700 personnels.

Il faut peut-être rappeler ce qu'est l'action sociale. Ce sont des prestations sociales selon les revenus et la situation de famille : des aides pour faire face à des situations difficiles, aux événements de la vie, à des situations de handicap, des aides exceptionnels et prêts sociaux, des aides relatives au logement, à la restauration, à l'enfance, aux loisirs, à la culture et au sport, des aides pour les vacances.

Ce ne sont pas des éléments de rémunération, mais du pouvoir d'achat pour les agents. Il est important de rappeler que plus de 70 % de nos personnels sont des personnels de

catégorie C, avec des revenus moyens inférieurs à 2 000 euros brut chaque mois. C'est donc un levier important pour ces personnels.

L'action sociale, c'est aussi du lien entre les personnels, des événements tels que l'Arbre de Noël, la Fête du personnel et des activités culturelles et sportives.

Il s'agit donc d'une délibération importante qui est aussi liée à la qualité de vie au travail des agents de la Ville.

Ces évolutions sont importantes sur plusieurs aspects. Dans la définition des bénéficiaires, nous élargissons les bénéficiaires, en particulier aux contrats aidés et aux apprentis. Dans le contenu de l'action sociale, les prestations sociales qui sont proposées avec ces deux délibérations sont diversifiées, avec une offre augmentée par rapport à ce qui se faisait précédemment. En particulier les chèques vacances, des aides pour la rentrée scolaire du collège aux études supérieures, du soutien scolaire, des aides pour la garde de jeunes enfants, le permis de conduire, l'éveil culturel, les séjours linguistiques, les titres CESU et, dans le domaine de la solidarité, une nouveauté qui concerne la mise en place d'une allocation de transition entre la vie active et le départ à la retraite.

Ces évolutions reposent sur une gestion mixte qui est portée à la fois par la Direction des ressources humaines de la ville en régie directe et un organisme national des œuvres sociales, Plurélya, avec une délibération spécifique. C'est donc une association loi 1901 à but non lucratif, qui est reconnue d'intérêt général, paritaire et pluraliste.

Il y a également des évolutions importantes dans l'accès à l'offre puisque Plurélya dispose d'une plateforme numérique accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En complément, la DRH va aussi mettre en place un accueil physique dédié à l'action sociale. C'est une nouveauté.

Enfin, dans le budget alloué, on a une augmentation du budget dédié à l'action sociale qui est de l'ordre de 40 %.

Pour rappel, on avait également délibéré, en décembre 2022, sur la complémentaire santé et la prévoyance pour les personnels de la Ville, avec un budget qui a été augmenté de façon importante.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur GLÜCK.

Monsieur VERMEULIN.

M. VERMEULIN.- Madame la première adjointe, chers collègues, les contraintes qui s'imposent à une collectivité sont parfois de véritables opportunités d'amélioration et d'action, bien sûr quand elles ont la volonté de s'en saisir.

Il en va ainsi du contexte de pénurie qui touche certains métiers et filières en tension, comme la police ou la petite enfance. Dans les deux cas, c'est une pénurie nationale qui se répercute directement sur les villes. Et d'une manière plus générale, certaines carrières restent peu attractives malgré des revalorisations récentes. C'est notamment le cas de nombreux postes opérationnels de catégorie C. Les conséquences sont la mise en concurrence entre elles de villes voisines, la difficulté à fidéliser les agents, le *turnover* et toutes ces contraintes qui pèsent sur le service rendu.

Sous l'égide de l'adjoint aux ressources humaines, la Ville de Villeurbanne a entrepris de nombreux chantiers permettant d'améliorer les conditions de travail. Tous les leviers sont utilisés, y compris l'amélioration de locaux ou l'acquisition de nouveaux lieux d'exercice professionnel. Cela passe maintenant par la refonte des œuvres sociales envers nos agentes et agents qui s'est fait dans des conditions exemplaires de partage des constats, de concertation et d'élaboration, impliquant largement les premiers concernés.

En s'appuyant sur l'audit sur CSV, il a été possible d'étendre les services rendus grâce au nouveau mode de gestion et de reprendre en régie directe ceux qui ne peuvent pas être assurés par la nouvelle entité.

Avec cette nouvelle politique d'action sociale, nous montrons une fois de plus notre mobilisation pour les agents municipaux, permettant une approche globale de leur qualité de vie dans tous les aspects de leur vie professionnelle, mais aussi pour assurer un droit effectif aux vacances, pour assurer que l'accès au droit culturel est garanti, pour promouvoir la pratique sportive, la vie associative, les loisirs, mais aussi pour les soutenir dans leur quotidien avec les CESU, l'aide-ménagère ou encore les allocations scolaires.

Par ailleurs, cette montée en puissance des services proposés aux agentes et agents s'accompagne d'une augmentation de la participation financière de la Ville dans les œuvres sociales à hauteur de 200 000 euros. C'est une progression de 40 %, donc extrêmement conséquente.

J'ajoute qu'un soin particulier est porté au lien entre les agents. Cela a été dit par Olivier GLÜCK. C'est quelque chose qui était déjà présent et qui se perpétue. Il nous semble important de le maintenir et de le développer en continuant à aller au-delà de ce que permet le nouveau dispositif.

Ces délibérations sont une pierre de plus dans la politique RH menée par Olivier GLÜCK. Cette nouvelle mise en œuvre de notre action sociale est cruciale. Elle permet de prendre soin de nos agentes et agents, de rendre attractifs leur métier et leur carrière et d'améliorer leur quotidien en dehors du travail. C'est donc bien global. C'est d'ailleurs la moindre des choses pour celles et ceux qui font fièrement vivre le service public au quotidien.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur VERMEULIN.

Je dois apporter une précision sur l'intervention des groupes de la majorité sur cette délibération. L'ensemble des groupes s'associe, sauf le groupe Communiste et Républicain. Veuillez m'en excuser.

Je mets donc ces deux rapports aux voix successivement.

Le rapport 202 sur les modalités de mise en œuvre de l'action sociale au sein de la collectivité. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Le rapport 202 sur l'adhésion à l'organisme national de gestion des œuvres sociales et culturelles Plurélya. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Floyd Novak, en situation de déport, ne prend pas part aux débats, ni au vote.

26. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 - Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Il y a deux demandes d'intervention. Madame TRON, souhaitez-vous dire un message ? OK, après.

Je laisse donc la parole au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. C'est Olivier GLÜCK qui intervient. Ensuite, Madame BETEND pour le groupe Communiste et Républicain.

Monsieur GLÜCK.

M. GLÜCK.- Merci.

C'est une obligation faite aux collectivités de se démunir d'argent public pour l'offrir au privé au détriment de nos établissements d'enseignement publics.

Nous avons cette délibération chaque année. Pour Villeurbanne, on parle d'un manque à gagner de 2,2 millions d'euros. C'est donc une somme extrêmement importante qui pourrait être investie dans nos écoles qui en ont bien besoin.

Une petite nouveauté cette année, c'est la mise en lumière aux yeux de toutes et tous du chantage à l'argent public de ces établissements privés. En effet, ceux-ci n'accepteraient de faire un effort sur le nombre de boursiers recrutés dans leurs établissements qu'en échange d'un financement par les collectivités de la cantine et des transports scolaires de leurs élèves. Or, rappelons que les familles qui mettent leurs enfants dans le privé le font bien souvent pour échapper à la carte scolaire et l'effort que consentirait à faire le secteur de l'éducation privée n'est pas quantifiable.

Philippe DELORME, secrétaire général de l'enseignement catholique n'acceptera – je cite – ni quota, ni rattachement à la carte scolaire, ni affectation obligatoire des élèves. Bref, pile, je gagne ; face, tu perds. L'argent public pour le privé tout de suite, mais les contraintes sur la diversité des élèves acceptés, jamais.

Ce dernier épisode ne fait que nous renforcer dans notre conviction. Nous ne pouvons pas, à notre échelle, interdire le reversement de l'argent de nos contribuables au secteur de l'enseignement privé, mais nous pouvons marquer notre désapprobation face à cette obligation.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur GLÜCK.

La parole est au groupe Communiste et Républicain, Madame BETEND.

Mme BETEND.- Merci, Madame la première adjointe.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, au cours d'un discours prononcé en 1900, Pierre WALDECK-ROUSSEAU, Président du Conseil, alertait sur le péril de voir naître deux jeunesses au sein de la République, deux jeunesses moins séparées encore par leurs conditions sociales que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent sans se connaître jusqu'au jour où elles se rencontrent si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre.

L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental pour chaque enfant. La ségrégation scolaire, qu'elle soit basée sur la classe sociale, l'origine ethnique ou le lieu de résidence, reproduit des inégalités qui ne devraient pas exister, inégalités qui sont renforcées par les écoles privées.

Récemment, la justice a obligé le ministre de l'Éducation nationale à publier l'indice de position sociale qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans chaque établissement scolaire. Plus l'indice de position sociale est élevé, plus les élèves sont issus d'un milieu favorisé.

La publication de cet indice a confirmé ce que l'on ne pouvait que supposer jusqu'alors : les écoles privées accueillent les enfants des classes sociales privilégiées. Ainsi, à Villeurbanne, les six écoles privées figurent toutes parmi les écoles ayant cet indice supérieur à la moyenne. Les quatre écoles ayant l'indice le plus élevé sont toutes privées. Autrement dit, avec l'argent des impôts, l'argent commun, nous finançons des écoles pour que les enfants des riches n'aient pas à côtoyer les enfants des autres. C'est désormais un fait avéré.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son intention de réduire la ségrégation scolaire des écoles publiques, mais tant que les écoles privées ne seront pas soumises au même régime, rien ne pourra changer.

En attendant que l'argent public soit réservé aux seules écoles publiques, le sénateur communiste, Pierre OUZOULIAS, a proposé une loi visant à conditionner le financement des écoles privées sous contrat par les municipalités à des critères de mixité sociale.

Aussi bien qu'il s'agisse d'une obligation légale, le groupe Communiste et Républicain s'abstiendra de voter cette délibération.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame BETEND.

Villeurbanne Progressiste, vous voulez prendre une intervention ?

M. CHABRIER.- Je veux juste faire une intervention *ad hoc*, pas sur la délibération, mais de manière générale. Est-ce possible, Madame la première adjointe ?

Mme THOUVENOT.- On vous laisse la possibilité, mais courte.

M. CHABRIER.- C'est un peu désolant parce que l'on a ce débat récurrent chaque année et c'était déjà le cas auparavant. Je parle vraiment en toute franchise. À titre personnel, je viens de l'école publique, je suis issu d'un milieu laïque et républicain, donc j'ai fait toute ma scolarité à l'école publique, et j'enseigne dans une université publique.

Mais je pense que la question de la mixité sociale se pose aussi dans certains enseignements publics. Dans les grands lycées, style Louis-le-Grand, Charlemagne à Paris ou le lycée du Parc sans aller plus loin, on peut aussi considérer qu'il n'y a pas de mixité sociale. Quand on voit les élèves qui sont accueillis, on retrouve la même ségrégation que vous dénoncez entre le privé et le public.

J'ai été adjoint à la culture...

Mme THOUVENOT.- On a compris l'intention de votre intervention. La prochaine fois que vous aurez à prendre une intervention, ce sera plus cadré.

Je laisse la parole à Madame TRON pour répondre aux différentes interventions.

Mme TRON.- Ce n'est peut-être pas vraiment une réponse, mais cela me permettra de vous donner quelques éléments et de les partager. Pour certains, ils sont issus d'éléments publiés par la Cour des comptes. Il y a des éléments quand même très factuels.

Déjà, je remercie mes collègues pour leurs interventions. En effet, au sein de notre exécutif, nous sommes attachés au fait que vivre ensemble à Villeurbanne signifie scolariser nos enfants ensemble et là, je paraphrase Monsieur Jean-Paul DELAHAYE qui ne vous est peut-être pas inconnu pour certains membres de l'opposition.

Je souhaiterais quand même rappeler quelques éléments. Aujourd'hui, les établissements privés sous contrat bénéficient de 73 % de fonds publics pour fonctionner et le coût pour les finances publiques est d'environ 8 milliards d'euros versés par an. Je pense donc qu'il est effectivement légitime d'interroger certains fonctionnements, même si on peut se poser la question sur le public plus privilégié et plus attractif que d'autres, mais en l'occurrence, ce dont nous parlons au cours de cette délibération concerne bien les établissements privés sous contrat.

Je voudrais aussi rappeler que sur les données disponibles qui ont été publiées depuis ce printemps à l'échelle nationale, on observe que les territoires dans lesquels l'enseignement privé est présent contribuent de façon très prononcée à la ségrégation scolaire. C'est le cas dans les grands centres urbains comme notre Métropole, notamment à Villeurbanne et Lyon.

L'enseignement privé se différencie d'une large partie de l'enseignement public parce qu'il a un profil très favorisé et très homogène et la stratégie de choix et de sélection des élèves par le privé accentue de fait la part d'élèves issus de classes supérieures. Je rejoins ce qu'a dit Madame BETEND à l'instant. Il me semble que les IPS ne sont pas à remettre en cause puisqu'ils émanent directement du ministère de l'Éducation nationale.

Ce que je voulais préciser par rapport à Villeurbanne et pour revenir sur la délibération, c'est que nous sommes directement impactés par les choix du législateur, que ce soit par la loi Debré ou par la loi Carle. Et je voudrais insister sur la loi votée par Monsieur BLANQUER, la loi de 2019 sur l'augmentation des forfaits versés aux écoles maternelles privées sous contrat qui impacte notre budget de 950 000 euros par an, retiré du budget éducation, du budget municipal qui allait avant potentiellement aux 27 maternelles publiques de notre collectivité.

Donc, en plus du fait que nous versons ces 950 000 euros supplémentaires par an, l'État n'a pas tenu son engagement puisqu'après de multiples dossiers, réclamations, y compris un courrier de Monsieur le Maire à l'attention du ministre de l'Éducation nationale, l'État ne nous a pas remboursé 230 000 euros sur les 950 000 euros de la première année en 2019-2020 et nous attendons toujours le versement des 230 000 euros restants.

Si j'ajoute les 230 000 euros et l'augmentation des 82 000 euros liés au mode de calcul actuel du forfait qui est à notre défaveur, c'est-à-dire en défaveur de la collectivité, dans la mesure où les forfaits actuels se situent dans la fourchette haute, pour cette année, nous allons de nouveau devoir perdre 300 000 euros qui pouvaient aller jusqu'à présent sur nos écoles publiques.

Donc, oui, je partage l'interpellation de mes collègues sur la nécessité d'engager une refonte de l'actuel protocole et de prioriser la mobilisation des finances publiques au bénéfice du service public.

Nous remplissons nos obligations légales et nous avons affecté une augmentation liée à l'inflation à 6 % tel que présenté dans cette délibération, mais je pense que nous pouvons légitimement nous réinterroger pour l'année 2024 sur le mode de calcul de ces forfaits et nous le ferons.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame TRON.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes abstentions :

Groupe les Ecologistes : Paul Campy, Pauline Schlosser, Aurélie Loire, Sonia Tron, Antoine Colliat, Lofti Debbeche, Maryse Arthaud, Béatrice Vessiller, Zémora Khelifi, Sébastien Chataing, Jacques Vince, Laurent Quiquerez, Floyd Novak, Caroline Roger-Seppi

Groupe Villeurbanne insoumise ensemble : Mathieu Garabédian, Olivir Glück, Danielle Carasco, Julien Ravello, Morgane Guillas, Gaëtan Constant, Aurore Gorriquer, Agathe Fort, Marc Giouse.

Groupe Génération.s : Alain Brissard, Maxime Jourdan, Jacques Gernet.

Groupe Communiste et républicains : Christine Goyard-Gudefin, Muriel Bétend, Antoinette Butet, Cyril Hauland-Gronneberg.

Groupe Cercle radical et place publique : Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, Katia Dubouchet, Marwa Abdelli, Mahrez Benhadj.

Je redonne la présidence à Monsieur le Maire.

27. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport qui sont identifiées. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Paul Campy et Madame Laura Gandolfi, en situation de déport, ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

29. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION ET STRUCTURES CULTURELLES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a trois situations de déport. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Mathieu Garabédian, Monsieur Stéphane Frioux et Madame Aurélie Loire, en situation de déport, ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Laura Gandolfi et Madame Aurore Gorriquer, en situation de départ,
ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SI/SI, LES FEMMES EXISTENT – ANNÉE 2023 - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2023 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - M. Julien RAVELLO

M. LE MAIRE.- J'ai eu une demande d'intervention tardive que nous n'avons donc pas pu accorder, mais le groupe qui l'a demandé pourra revenir sur le sujet au prochain Conseil. Je mets ce rapport aux voix.

M. KABALO.- Une explication de vote, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, Monsieur KABALO.

M. KABALO.- Merci.

Effectivement, on n'aura pas le droit de s'exprimer sur le sujet ce soir. Je rappelle simplement que l'on votera contre cette délibération pour la simple et bonne raison, à moins que l'on ait une information contraire, que Monsieur Bruno BERNARD est membre de l'association Bieristan pour laquelle une subvention de plus de 10 000 euros est allouée. Monsieur Bruno BERNARD, Président de la Métropole, détiendrait 17 % des parts du Bieristan.

Notre groupe votera donc contre la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est noté, même si je n'en comprends pas bien le rapport dans la mesure où il n'est pas membre de ce Conseil municipal, mais ce sera noté au PV.

M. KABALO.- Il est Président de la Métropole et nous appartenons à la Métropole, mais vous avez raison, il n'est pas membre de notre commune. Néanmoins, cela perturbe.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est noté. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'Hostingue.

36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste et Républicain, Madame Antoinette BUTET. Monsieur GARABEDIAN, vous en dites un mot avant ou vous répondez ?

M. GARABEDIAN.- Un tout petit mot.

C'est un rapport qui présente les subventions aux associations qui nous accompagnent dans toutes les questions de lutte contre le sans-abrisme et le droit au logement. On poursuit donc ces politiques en soutenant ces associations.

J'en profite pour dire qu'au mois de juin, nous avons pu inaugurer deux projets menés par la municipalité depuis le début du mandat que sont l'Archipel et le Château. Ce début de mois était donc festif pour présenter ces deux projets.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, en choisissant d'intervenir sur ce rapport, nous voulions saluer le rôle irremplaçable des associations dans le domaine de la solidarité, des associations, mais aussi de simples citoyens qui œuvrent à rétablir plus de justice à la place de l'État, à l'image du collectif « Jamais sans toi » qui se

mobilise pour qu'aucun enfant ne dorme à la rue, accomplissant ainsi la promesse que le ministre du Logement n'a pas tenue.

Les associations subventionnées ici interviennent sur plusieurs aspects relatifs à la misère et à l'exclusion. Certaines aident Villeurbanne dans sa lutte contre le sans-abrisme, d'autres proposent des aides alimentaires et même les vacances pour tous à l'image du Secours Populaire. Elles font tout cela à la place du gouvernement et même parfois contre lui tant il est vrai que l'État se montre plus efficace pour adopter des lois répressives que pour protéger les plus démunis.

Nous savons tout ce qui se passe en ce moment et puisqu'il est question de solidarité, il faut en dire un mot. Les émeutes urbaines ne datent pas d'hier. Dès les années 70-80, les jeunes habitants à la Grappinière, Olivier de Serre ou aux Minguettes se mobilisaient parfois vivement pour demander des logements décentes, des espaces de loisirs et la fin du harcèlement raciste qu'ils disaient subir de la part de la police.

La politique de la Ville dont il sera question dans le prochain rapport, la rénovation urbaine et les associations de solidarité ont été une tentative de réponse à leur demande. Il reste beaucoup à faire, mais beaucoup a déjà été fait. Reste le racisme et la police, car c'est le racisme qui fait que l'on tient toujours les jeunes des quartiers populaires pour étrangers dans leur propre pays qui est le pays de leurs parents et celui de leurs grands-parents. Et c'est à la police qu'ils doivent sans cesse prouver qu'ils ont le droit d'être là.

Cette cascade de mépris et de rejet qu'ils subissent est à l'origine des rébellions urbaines. Ceux qui avaient 17 ans dans les années 70-80, avec la marche pour l'égalité et la justice, qui étaient déjà des enfants d'immigrés, ont aujourd'hui l'âge d'être grands-parents. Ceux qui avaient 17 ans pendant les émeutes de 2005 ont aujourd'hui l'âge d'être parents.

Les actions de solidarité sont plus que jamais nécessaires, mais il faut impérativement mettre un terme au harcèlement trop souvent fatal de la police contre les jeunes des banlieues. C'est ce que nous devons faire si l'on ne veut pas que, dans 15 ou 20 ans, les enfants de ceux d'aujourd'hui descendent à leur tour le soir pour tout casser en pensant venger la mort d'un gamin qui leur ressemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix. Il y a trois situations de dépôt identifiées.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Morgane Guillas, Monsieur Cédric VanStyvendael et Monsieur Antoine Colliat, en situation de dépôt, ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a une situation de dépôt. Il n'y a pas de demande d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, vous en dites un mot ?

M. GARABEDIAN.- Quelques mots parce que l'on est dans une période où la politique de la ville résonne avec l'actualité.

Évidemment, une pensée pour la famille du jeune Naël abattu dans cette voiture et une pensée pour tous les parents qui se demandent si ce n'est pas leur enfant qui aurait pu se retrouver dans cette voiture.

Cela fait longtemps que la politique de la ville existe. Cette année est une année assez charnière parce que l'on va rediscuter le contrat de ville et tous ces sujets.

Pour rappel, ce sont quand même des quartiers où, sur les questions de taux de chômage, on est à deux fois la moyenne nationale. Pour les jeunes, c'est quasiment un jeune sur deux qui n'a pas d'emploi. Le taux de pauvreté, c'est trois fois la moyenne nationale. On est donc sur des chiffres qui sont durs et on a aussi une politique de la ville qui a besoin de se réinventer cette année – je l'espère. En tout cas, c'est l'occasion qui est donnée et avec mon collègue, Lotfi DEBECHE, on sera vigilant pour porter cette parole et travailler ces contrats de ville pour les habitants de ces quartiers.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité –

Madame Christine Goyard-Gudefin en situation de déport ne prend pas part aux débats, ni au vote.

38. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALITÉ - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'explication de vote de la part du groupe Villeurbanne Progressiste. Monsieur KABALO.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous demandez ce soir de voter une subvention de 100 000 euros pour l'association Weavers. Nous sommes évidemment d'accord sur le bienfondé de l'association.

Néanmoins, nos demandes de documents comptables sont restées sans réponse. Permettez-moi de vous rappeler les articles de la convention :

- l'article 4.1 : l'association s'engage à fournir à la Ville les statuts en vigueur et signés, le récépissé de la déclaration à la Préfecture, la liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau et les procès-verbaux qui les désignent ;
- l'article 4.3.1 : pour bénéficier d'un versement de la subvention, l'association s'engage à fournir à la Ville un budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

Or, aucun de ces documents ne figure en annexe du dossier du Conseil municipal. En conséquence, notre groupe votera contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'Hostingue.

Il nous reviendra pour autant, au regard de l'explication de vote, de communiquer les éléments qui ont été évoqués par le groupe Villeurbanne Progressiste.

Madame FORT, vous souhaitez dire un mot ?

Mme FORT.- Oui. Après vérification auprès des services, un mail était parti pour vous demander des précisions sur ce que vous souhaitiez, mais le mail n'est jamais parti. Nous nous en excusons.

On va évidemment revenir vers vous pour vous transmettre les éléments à l'écrit. Je tiens toutefois à vous demander de poser ces questions lors des commissions et non pas après, le temps étant très court entre le moment de la commission et le Conseil municipal.

Pour autant, les documents devraient effectivement être en pièce jointe. On y veillera la prochaine fois.

M. KABALO.- Merci.

Monsieur le Maire, je peux rajouter un mot.

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur KABALO.

M. KABALO.- Merci.

Pour avoir une petite expérience dans la vie municipale, jamais une délibération de ce type n'est passée en Conseil municipal sans avoir en annexe, dans les rapports des Conseils municipaux, les bilans, les statuts ou autres de nos demandes.

On a fait cette demande il y a plusieurs jours. Nous répondre ce soir qu'il y a un mail qui n'est pas parti... Ne hochez pas la tête, Monsieur BOCQUET. Si je le dis, c'est que je le pense.

M. BOCQUET.- Je pourrais prendre quelques exemples d'associations pour lesquelles on a voté des subventions...

M. LE MAIRE.- C'est moi qui mène les débats dans ce Conseil. Monsieur BOCQUET et Monsieur KABALO, c'est moi qui distribue la parole dans ce Conseil. Donc, Monsieur KABALO, vous allez finir votre intervention. Ensuite, je donnerai la parole à Monsieur BOCQUET.

M. KABALO.- On a réclamé cela il y a quelques jours et je crois que l'on avait le temps de nous répondre. Nous aurions voté favorablement à la délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Je suis gêné parce que j'étais plutôt d'accord avec l'intervention de l'opposition. Je n'avais moi-même pas regardé s'il y avait la pièce jointe et je trouve que c'est un élément important, ce qui m'avait même conduit à lever la main sur l'abstention. Il me semble que cela peut être symbolique qu'il y ait un membre de la majorité qui s'abstienne.

En revanche, vous dites que l'on n'a jamais voté des subventions pour des associations pour lesquelles il n'y avait pas de statut. Je rappelle que l'on a changé le règlement intérieur et les obligations des associations pour que des cas qui s'étaient produits auparavant ne se produisent pas désormais. C'est donc une règle nouvelle que l'on a mise en place. Là, c'est effectivement une mise en défaut, mais je suis convaincu que les services ont l'ensemble des pièces et il faudra qu'elles soient jointes au dossier.

M. LE MAIRE.- Madame FORT a indiqué que ces pièces seraient communiquées et ce sera le cas.

Au regard du nombre d'interventions quand même assez importantes qui sont plutôt des éléments qui doivent pouvoir être gérés pendant les commissions... Les commissions, c'est un travail d'instruction et de dialogue entre celles et ceux qui présentent les rapports et les élus qui doivent vérifier qu'ils sont bien en conformité avec ce qu'ils attendent. On peut entendre qu'il y a parfois des manquements de notre côté et Madame FORT l'a reconnu très justement. Mais à l'avenir, je souhaiterais que l'on n'instrumentalise pas le Conseil municipal sur la base d'un manque de préparation des commissions.

Ce rapport a été voté. On passe au rapport 174.

39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a trois demandes d'intervention. Est-ce que vous souhaitez en dire un mot avant ? (*Non.*) Je donne donc la parole au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, à Monsieur Marc GIOUSE.

M. GIOUSE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les élus du groupe VIE voteront pour les subventions à Alternatiba Rhône, au Cyclub et au Potakin. On votera pour, car on soutient avec constance les mouvements écologistes qui s'activent pour préserver le vivant et pour limiter le réchauffement climatique.

Malheureusement, ce n'est le cas du gouvernement qui, depuis cinq ans, est systématiquement épinglé pour son incurie en matière de lutte contre le réchauffement climatique par le Haut Conseil pour le Climat, 5 rapports du HCC, un organisme voulu par Emmanuel MACRON, et 5 bilans critiques qui pointent les insuffisances répétées et, sans jeu de mots, durables de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Mais évidemment, c'est plus facile de s'en prendre aux organisations écologistes que de changer de politique et, par exemple, de décréter la dissolution des soulèvements de la terre. Mais on ne dissout pas un soulèvement, cette myriade de petites et grandes organisations, de citoyens et citoyennes des campagnes et des villes qui considèrent que l'eau, l'air, les sols sont des biens communs qui permettent la vie.

Ces activistes sont pour nous des écoresponsables, des écoréparateurs aux antipodes de l'écoterrorisme. Écoterroristes, hé bien nous retournons le mot à celui qui l'a créé et à tous les biodécideurs qui nous gouvernent, comme les a justement nommé Alain DAMASIO.

L'histoire du mouvement écologiste est dépourvue de violences contre les personnes. En revanche, Rémi FRAISSE est mort en 2014 en manifestant contre la construction du barrage de Sivens et Serge a été gravement blessé en s'opposant aux méga-bassines à Sainte-Soline.

Depuis leur soi-disant dissolution, les soulèvements de la terre sont de plus en plus nombreux et les soutiens se multiplient en France comme à l'étranger contre le décret gouvernemental et contre la criminalisation d'élude politique.

Au sein du groupe VIE, nous sommes aussi les soulèvements de la terre et nous appelons chacun et chacune dans cette salle à rendre caduque la tentative d'étouffement du gouvernement. On vous propose de manifester ensemble notre soutien en nous levant et/ou en levant les bras pour dire que nous sommes les soulèvements de la terre.

(Certains élus se lèvent ou lèvent le bras.)

Merci à toutes et tous.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Les Écologistes, Monsieur Jacques VINCE.

M. VINCE.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire mon intervention le bras baissé, mais vous avez compris que je peux aussi lever le bras.

Il y a encore peu de temps, lorsque les élus écologistes parlaient de bouleversement climatique, de décarbonation et de transition, ils faisaient au mieux face à de la compréhension et au pire à des moqueries. Aujourd'hui, la prise de conscience qu'il n'y a pas de planète B et que nous devons freiner notre croissance a fait son chemin et, à part quelques politiciens nostalgiques du tout voiture, pourtant parfois jeunes, tout le monde s'accorde sur l'impossibilité de continuer à ce rythme.

Cette prise de conscience, nous la devons évidemment en partie aux responsables politiques écologistes, mais j'aimerais m'attarder sur deux autres catégories, dont l'une fait l'objet de la présente délibération : les scientifiques d'une part et les militants associatifs d'autre part qui œuvrent depuis 50 ans, gagnant en crédibilité chaque décennie.

Les premiers établissent des diagnostics qui font l'objet de consensus étayés par des données expérimentales et leurs modèles permettent de proposer des solutions, parfois multiples, qui sont à la main des responsables politiques. Les scientifiques prouvent, expliquent et vulgarisent. Les militants portent le message et agissent en proposant des solutions alternatives. Les deux catégories se retrouvent sur un plan : elles alertent. Et c'est ainsi que l'on peut très bien être à la fois élu écologique, scientifique et militant associatif. J'en connais personnellement. J'espère que vous aussi.

Nous entendons souvent que l'écologie n'est pas le monopole d'Europe Écologie Les Verts, de Génération Écologie ou d'autres partis politiques écologistes. C'est vrai que, seuls, nous ne pouvons pas changer le monde et que nous avons besoin des scientifiques,

des associations et du soutien des autres partis de gauche qui ont fait leur transition vers l'écologie politique. Oui, j'ai bien dit « partis de gauche », car l'écologie ne se retrouve pas dans les propositions des conservateurs.

La planète n'est pas en compétition contre elle-même. Les espèces animales ou végétales vivent en coopération, contrairement à l'interprétation libérale des théories Darwiniennes.

Nous le savons aujourd'hui grâce aux scientifiques, encore eux, pour la santé actuelle de notre planète, la solidarité, la coopération et l'entraide sont des conditions de la survie de notre planète et de celles et ceux qui y vivent. Il est bon de faire ce rappel à l'heure où certains de nos décideurs les plus haut placés feignent de découvrir la crise climatique – c'est vrai, qui aurait pu la prédire finalement ? – ou alors demandent des pauses sur les normes environnementales européennes et dissolvent les mouvements écologistes comme les soulèvements de la terre.

Posons-nous la question de la responsabilité. Est-on responsable lorsque l'on fait de jolis discours peints en vert avec de modestes actions de vitrine, tout en criminalisant les militants écologistes ou les lanceurs d'alerte jusqu'à les faire passer pour des terroristes ?

Si gouverner, c'est vraiment prévoir, il est alors temps d'assumer que le défi actuel impose des mesures qui ne permettent pas à tout le monde de faire comme avant, mais qui œuvrent pour le bien commun.

Heureusement, il existe ici et là des associations qui travaillent avec des bénévoles motivés sur la réalité des constatations scientifiques pour la République d'aujourd'hui, pour le monde de demain, pour la justice sociale et la justice climatique en les articulant. Nous sommes fiers de les soutenir. Villeurbanne fait sa part grâce à une politique volontariste, tout en conscience et pour l'intérêt commun.

Nous voterons bien évidemment ce soutien aux trois associations de la transition écologique de cette délibération, dont l'action est à l'image de la vitalité de ce réseau associatif écologiste et qui éclaire l'ensemble du spectre politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Émilie PROST, vous avez la parole.

Mme PROST.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire et chers collègues, comme nous le rappelons souvent, nous sommes nous aussi favorables aux actions, aussi bien publiques, privées, qu'associatives en faveur de la transition écologique. Toutes les initiatives prises en ce sens sont louables et permettent un accompagnement local des citoyens sensibilisés.

Toutefois, nous souhaitons revenir sur le soutien à l'association Alternatiba, dont le Siège n'est pas situé à Villeurbanne, même si c'est le cas de l'action visée. Le montant est certes quelque peu symbolique, mais comme vous ne l'ignorez pas, Alternatiba a pu bénéficier de l'attribution d'une subvention de 80 000 euros, votée par la Métropole de Lyon, en vue du festival prévu en juillet 2022. Ce festival a été annulé pour différentes

raisons, mais la somme de 25 000 euros déjà versée n'a, à notre connaissance, toujours pas été remboursée par l'association.

Nous sommes un peu gênés par cette situation, d'autant qu'il ne s'agit pas d'une association citoyenne locale indépendante comme les deux autres associations concernées par ce rapport.

Enfin, Alternatiba s'est récemment illustrée par des actions plus proches de la politique militante, notamment au sujet du RLP, devant la Métropole alors même que l'adoption de celui-ci ne faisait guère de doute et que nous y avons nous-mêmes contribué, plutôt que d'agir sur des initiatives locales concrètes comme le prévoit pourtant son objet social.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les ateliers de désobéissance civile organisés à Poitiers qui ont pu faire parler d'eux. Au vu de l'ambiance de ce Conseil et du contexte général, nous ferons en sorte de ne pas mélanger tous les sujets et de contribuer à l'apaisement.

Nous regrettons toutefois cette situation et, de ce fait, nous nous abstiendrons sur le principe de cette subvention pour ces motifs évoqués.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot sur cette association, Alternatiba, dont on se doutait qu'elle allait faire parler dans ce Conseil municipal.

Je rappelle la somme extrêmement modeste puisque ce sont 500 euros de soutien à un week-end de formation, notamment autour des enjeux de transition écologique dans une approche très ancrée dans l'éducation populaire pour accompagner la prise de conscience et le passage à l'action individuelle et collective pour faire la transition écologique ensemble.

Je peux entendre un certain nombre de doutes et de questions sur des modalités d'intervention, mais il me semble que nous ne devons pas oublier que nous sommes toutes et tous les héritiers des combats sociaux qui ont eu lieu au XIX^e siècle.

Au début de ce Conseil municipal, sur le contrat de réciprocité, je parlais du mutualisme, notamment du mutualisme ouvrier. C'est bien autour des combats sociaux qui font que nous avons aujourd'hui une Sécurité Sociale, des allocations chômage. Concrètement, notre modèle de protection sociale s'est aussi construit sur des combats. C'est donc bien sur ces combats que nous devons continuer de construire pour que nous ayons demain, non pas un modèle de protection que sociale, mais bien un modèle de protection sociale et climatique parce que les enjeux sont majeurs.

Le Haut Conseil pour le climat a encore rappelé, ce n'est pas simplement une discussion de poètes ou de scientifiques qui exagéreraient, que la situation est bien là et qu'elle est grave. C'est donc bien dans ce cadre que nous soutenons des associations multiples qui

interviennent à la fois à l'échelle locale, mais aussi à l'échelle plus globale, notamment en termes d'éducation populaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'Hostingue.

Monsieur Floyd Novak, en situation de déport, ne prend pas part aux débats, ni au vote.

40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2023 - Mme Melouka HADJ MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS MÉMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES - Mme Katia DUBOUCHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a plusieurs situations de déports. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Laura Gandolfi, Madame Aurore Gorriquer, Monsieur Gaëtan Constant, Madame Muriel Bétend, Madame Lucie Mastrolorito, Madame Christine Goyard-Gudefin, en situation de déport, ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

43. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Il y a une intervention qui a été retirée. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION VILLEURBANNE NATATION - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention et une situation de déport. Monsieur l'adjoint au sport, est-ce que vous souhaitez dire un mot avant ? Allez-y.

M. MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour dire que cette association villeurbannaise qui s'appelle Villeurbanne Natation compte parmi ses 1 000 adhérents cette athlète de haut niveau qui est 10^e au niveau européen et 20^e au niveau mondial.

C'est ce projet de participation à cette compétition mondiale que nous vous proposons d'accompagner.

Je répondrais aux questions s'il y en a.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai donc une demande de prise de parole du groupe Socialistes. Monsieur Ikhlef CHIKH a la parole.

M. CHIKH.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, si le flambeau des jeux de 2024 ne passe pas par Villeurbanne, il est une flamme qui ne vacillera jamais : celle qui brûle dans le cœur des sportifs et sportives de Villeurbanne animés par la passion et les valeurs du sport.

L'UNESCO, dans sa charte du sport, identifie par exemple l'égalité, l'honnêteté, l'excellence, l'engagement, le courage, l'esprit d'équipe, le respect des règles et des lois, le respect de soi et d'autrui, l'esprit de communauté et la solidarité, ainsi que le plaisir et la joie. Autant de valeurs à portée universelle auxquelles nous sommes évidemment très attachés.

Villeurbanne est une terre de sports. Notre collectivité a d'ailleurs décroché la labélisation « Terre de jeux » pour l'événement programmé l'été prochain à résonance planétaire. Et, avouons-le sans pusillanimité, nous sommes tous très fiers de voir des talents exceller, que ce soit collectivement ou individuellement, dans les différentes disciplines pratiquées sur notre territoire.

La présente délibération est une occasion d'apporter tout notre soutien à Florence VERCASSON et de la féliciter pour son parcours aussi remarquable que

prometteur, qui participe au rayonnement international de Villeurbanne, ainsi qu'à la promotion du handisport auprès du grand public.

Pour information, notre Région, et plus particulièrement notre Métropole, a été le vivier du plus grand nombre de médailles françaises aux derniers jeux paralympiques de 2022, la France ayant terminé 4^e.

Pour revenir au parcours de notre ambassadrice locale, il s'agit bien d'un parcours d'envergure mondiale qui doit la conduire en 2024 jusqu'aux jeux paralympiques de Paris et qui requière un entraînement intensif. Nous sommes favorables à ce que celui-ci puisse se faire au sein de son club, Villeurbanne Natation, comme l'a mentionné Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA.

Évidemment, notre groupe votera ce rapport, attribuant ainsi une subvention de 4 000 euros au club pour mener à bien ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne crois pas que cela attende de réponse.

J'ai une situation de déport.

M. COLLIAT.- Je me déporte également.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Agnès Thouvenot et Monsieur Antoine Colliat, en situation de déport, ne prennent pas part aux débats, ni au vote.

45. DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) – POLITIQUE DE LA VILLE 2023 -
M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

46. NOUVELLE TARIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LES COLLÈGES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - **M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47. NOUVELLE TARIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À LA RÉGION AURA POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES LYCÉES, AINSI QUE LA NOUVELLE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE 2023 À 2027 - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

48. MESURE D'EXONÉRATION APPLICABLES AUX COMMERÇANTS TITULAIRES D'UNE AUTORISATION COMMERCIALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LE PÉRIMÈTRE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE T6 NORD AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

49. CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS DE LA CUISINE CENTRALE SAINT JEAN À DESTINATION DES PERSONNES MORALES - M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50. CONVENTION DE PARTENARIAT MÉTROPOLE DE LYON – VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ORGANISATION DE LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE 2023 - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

51. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – DÉROGATION AU DROIT D’OPPOSITION À LA COLLECTE DU NUMÉRO D’IMMATRICULATION DES VÉHICULES - Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention. Madame Pauline SCHLOSSER, est-ce que vous souhaitez en dire un mot ?

Mme SCHLOSSER.- Oui, rapidement.

Dans le cadre du fonctionnement du stationnement payant, l’utilisateur est obligé de rentrer sa plaque d’immatriculation soit à l’horodateur, soit pour obtenir un abonnement. Cette plaque d’immatriculation est aussi collectée par les agents ASVP avant et par un véhicule LAPI aujourd’hui avec des caméras.

En fait, on a besoin de collecter ces données pour le traitement des forfaits post-stationnement. On utilise aussi ces données pour l’Observatoire du stationnement. Cela nous permet de piloter notre politique de stationnement au niveau de la Ville.

Cette délibération consiste à demander une dérogation au RGPD pour pouvoir collecter ces données et les conserver le temps du traitement nécessaire afin de satisfaire la mission de service public dont le stationnement fait partie.

M. LE MAIRE.- J’ai donc une demande d’intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Monsieur Prosper KABALO, la parole est à vous.

M. KABALO.- J’ai transmis à Madame DEMARS.

M. LE MAIRE.- Madame DEMARS, la parole est à vous.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, une fois n’est pas coutume, si nous ne pouvons qu’être en accord avec le principe d’une sécurisation juridique de notre action publique, cette délibération nous interroge.

Le forfait post-stationnement fonctionne grâce à la récupération du numéro d’immatriculation qui constitue une donnée personnelle, comme le rappelle la délibération. Il est évident que la collecte de cette information est nécessaire au bon fonctionnement du service, mais la délibération précise aussi que les données collectées sont non seulement les numéros d’immatriculation des véhicules, mais aussi leur positionnement géographique avec les photographies contextuelles du véhicule contrôlé.

Or, la CNIL a précisé, depuis la mise en place de FPS dans différentes communes de France, les règles concernant la collecte de ces données. Elle reconnaît, par exemple, la pertinence de la collecte du numéro de plaque d’immatriculation du véhicule en stationnement dans l’hypothèse où la collectivité met en œuvre un système d’horodateurs avec des tickets électroniques.

En revanche, en ce qui concerne les photographies de véhicules, elle précise que cela n’apparaît pas indispensable à ces procédures puisque le constat et l’élaboration du FPS sont réalisés par un agent habilité et font foi jusqu’à preuve du contraire.

Nous comprenons néanmoins l’utilité que la conservation d’une image peut avoir pour permettre de disposer d’éléments de preuve en cas de contestation, mais la question que certains pourraient se poser est la suivante : sommes-nous prêts à accepter qu’une

entreprise de sécurité privée utilise des photographies de données personnelles sur la voie publique ?

C'est en tout cas un questionnement similaire qui avait amené les groupes Communiste et Insoumis à s'abstenir lors du Conseil de novembre 2022 sur une délibération relative à l'installation de caméras de surveillance sur le site de l'Université Lyon 1 dans le but d'éviter des vols de vélos. D'autant que l'article 23 du RGPD, qui permet effectivement aux collectivités territoriales d'écarter le droit d'opposition des usagers, n'est pas aussi adapté à la situation que l'on pourrait le croire en lisant la délibération.

L'article 23 permet en effet une limitation si celle-ci constitue une mesure nécessaire et principalement pour garantir la sécurité nationale, la défense nationale, la sécurité publique, la prévention et la détection d'infraction pénale. Il y a d'autres mesures, pas forcément nécessaire de les citer, façon liste à la Prévert.

Le cas du forfait post-stationnement ne nous paraît pas entrer de manière claire et précise dans l'une de ces catégories. Cette délibération ne sécurise donc pas beaucoup plus notre politique de stationnement, car elle expose potentiellement un recours sur ce point.

De plus, en ce qui concerne le droit d'opposition, la CNIL précise que, dans les faits, l'hypothèse d'une opposition pour des motifs légitimes tenant à la protection de la vie privée ou à une situation particulière n'aura que peu l'occasion de se produire.

En résumé, cette dérogation nous apparaît comme un excès de zèle, d'autant que la Ville respecte déjà le RGPD, que ce soit sur ses caméras ou sur les données du stationnement.

La CNIL a également précisé qu'une conservation des données exactement comme explicitée dans la délibération, c'est-à-dire immédiatement supprimée si la redevance de stationnement est valide ou pendant la période de validité et de traitement des recours lors d'un FPS, était conforme au RGPD.

Pour toutes ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame l'adjointe, vous pouvez répondre à la demande d'intervention. Allez-y.

Mme SCHOSSLER.- Effectivement, la Ville est déjà en accord avec le RGPD. Si je comprends bien, vous reprochez à cette délibération le fait que la Ville ait décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour le traitement du LAPI. En fait, des flux de caméras, on en a déjà sur la Ville et il me semble que votre groupe avait voté favorablement son installation à différents endroits.

Mme DEMARS- Si je peux me permettre, non, ce n'est pas le sujet. Le sujet que l'on explique, ce sont les photos. Dans la délibération, on précise de prendre des photos de plaques d'immatriculation. Ce n'est pas la lecture des numéros des plaques d'immatriculation. Ce que le prestataire peut faire, c'est la prise de photos. On prend la photo de plaques d'immatriculation, donc de véhicules à l'arrière, ce que ne préconise pas la CNIL et ce qu'il est interdit de faire au demeurant dans le domaine public.

Mme SCHOSSLER.- La prise de photos est faite pour collecter les plaques d'immatriculation dans le cadre du LAPI. Le contrôle par LAPI est quelque chose qui est fait dans de très nombreuses villes de toute couleur politique.

L'objet de cette délibération est justement de demander une dérogation au titre du service public qu'est le contrôle du stationnement.

Mme DEMARS.- Le contrôle du stationnement existe déjà.

M. LE MAIRE.- Je vais vous faire la même réponse, Madame DEMARS. Vous demandez si vous souhaitez vous exprimer. Je vais vous laisser intervenir une dernière fois et je redis que ce genre de débats a tout à fait sa place dans les commissions. Vous avez les textes. Vous avez visiblement bien travaillé pour préparer cette intervention. Vous pouvez tout autant le faire lorsque vous êtes en commission.

Je vous laisse une dernière fois la parole, puis je laisserai Madame Pauline SCHLOSSER répondre avant d'aller vers le vote de cette délibération.

Mme DEMARS.- Je ne rajouterai pas grand-chose. Je pense que nous avons été clairs. La réponse n'est pas claire pour nous. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame SCHLOSSER, est-ce que vous souhaitez essayer une dernière fois d'être clair ? Il me semble que vous l'avez été. Très bien, on va donc en rester là.

On note que le groupe Villeurbanne Progressiste est très vigilant sur les libertés individuelles quand il s'agit d'images et de photos et on s'en félicite. En tout cas, je pense que d'autres groupes vont le faire également.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'Hostingue.

52. ADHÉSION AU RÉSEAU DES TERRITOIRES INNOVANTS LES INTERCONNECTÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NUMÉRIQUE -

M. Frédéric VERMEULIN

M. LE MAIRE.- Il ne vous aura pas échappé que Monsieur VERMEULIN a un petit incident technique sur son véhicule. Je vais donc rapporter ce rapport. Il y a une situation de déport. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Gaëtan Constant, en situation de déport, ne prend pas part aux débats, ni au vote.

53. COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2022 DU MANDAT CONFIE À LA SPL OSER - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Je vais laisser la parole à Monsieur COLLIAT.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Villeurbanne adhère depuis 2021 à la Société Publique Locale OSER, spécialisée sur les questions de rénovation et d'efficacité énergétique.

En mars 2022, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la SPL OSER pour la rénovation thermique des groupes scolaires et gymnases Jean Moulin et Léon Jouhaux. Cette opération sera réalisée sous la forme d'un marché public de performance de 10 ans, incluant des phases de conception, de travaux et d'exploitation-maintenance.

Le programme approuvé par la Ville comprend l'atteinte du niveau BBC rénovation pour l'ensemble des sites (gymnases, bâtiments anciens et récents), l'utilisation de matériaux biosourcés à un niveau élevé et une réduction des consommations d'énergie finale de 48 % sur Léon Jouhaux et de 39 % sur Jean Moulin.

Des travaux annexes particuliers d'accessibilité ont lieu sur Léon Jouhaux et d'étanchéité des toitures sur Jean Moulin.

La procédure de dialogue compétitif pour l'attribution du marché global de performance a commencé en 2022. Trois candidats avaient été retenus pour participer à la phase de remise des offres sur décision de la Ville du 13 juin 2022. Au terme du processus, le marché a été attribué fin mars 2023 à CITINEA.

Les études de conception ont débuté. L'objectif est de commencer les travaux au premier semestre 2024 pour achèvement en septembre 2025 pour Jean Moulin et janvier 2026 pour Léon Jouhaux.

En 2022, les dépenses d'investissement ont représenté 12 564 euros pour la Ville et la Ville a également réglé un peu plus de 45 000 euros d'honoraires à la SPL.

Nous tenons à souligner notre grande satisfaction concernant la façon dont la SPL OSER conduit le mandat que nous lui avons confié en lien étroit avec les services de la Ville et plus particulièrement la DGICV.

Je tiens aussi à faire écho de la très grande satisfaction soulignée par le Directeur de la SPL sur la collaboration avec les services de la Ville de Villeurbanne et le professionnalisme que lui, ses collaboratrices et collaborateurs y ont rencontré.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour ce rapport que vient de faire Monsieur COLLIAT et qui donne l'intérêt de cette SPL pour notre collectivité.

C'est un rapport. On en prend connaissance. Il ne suppose pas un vote.

53. VŒU CONCERNANT LES POLLUTIONS PAR LES PFAS (PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES) - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG

M. LE MAIRE.- Il nous reste un dernier point à l'ordre du jour, qui est un vœu proposé par le groupe Communiste. C'est Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG qui va le présenter. Je ne sais pas ce que vous aviez prévu.

M. HAULAND -GRONNEBERG.- De lire le vœu.

M. LE MAIRE.- Je vous propose donc que vous alliez plutôt sur la partie « C'est pourquoi le Conseil municipal demande ». Comme cela, c'est vraiment la partie vœu. Le reste, on en a tous pris connaissance puisque chacun va être amené à se positionner et que vous avez eu l'amabilité de nous le diffuser bien en avant.

Si cela vous convient, je vous propose donc d'aller vers ce sur quoi vous formulez un vœu. Comme cela, on n'a pas toute la partie préalable dont tout le monde a pris connaissance et que tout le monde pourra voir dans le compte rendu. Bien sûr, c'est une suggestion que je vous fais. Vous êtes libre de procéder tout autrement.

M. HAULAND -GRONNEBERG.- Pas de souci. En plus, j'aurai eu du mal à lire « polyfluoroalkylées ». (*Rires.*)

Vous avez effectivement eu connaissance du vœu. Je passe donc à la partie :

« C'est pourquoi le Conseil municipal de Villeurbanne demande au Préfet de Région :

- de faire appliquer le principe de « pollueur-payeur » aux sociétés mises en cause pour tous les frais liés aux pollutions, notamment à l'entreprise ARKEMA, dont les rejets de PFAS dans le Rhône se sont élevés jusqu'à 3,5 tonnes annuelles ;
- une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires ;
- le financement d'enquêtes sanitaires immédiates pour déterminer les périmètres de contamination, et le soutien à la recherche publique fondamentale pour mieux documenter les effets de ces polluants sur la santé humaine, vétérinaire et sur la biodiversité ;
- un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques, et le soutien à des programmes de recherche sur les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS ;
- d'apporter un financement à la Métropole de Lyon qui a pris l'initiative d'une vaste étude d'imprégnation auprès des habitants ou un financement à l'élargissement de cette étude en lui accordant des moyens supplémentaires ;
- l'indemnisation des exploitations agricoles qui pourraient être concernées par des pertes d'exploitation liées à l'imprégnation de leurs produits ;
- l'accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences de pollutions sur l'approvisionnement en eau potable ;
- un soutien financier aux communes ayant d'ores et déjà mené des analyses de sol, air ou eau, ainsi que pour les communes qui sont contraintes d'utiliser l'eau potable pour d'autres usages que la consommation. »

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Ce vœu est soumis à l'approbation du Conseil. On me fait part qu'il y a des groupes qui ne s'associent pas ou qui s'abstiennent. Monsieur CHABRIER.

M. CHABRIER.- Conformément à notre jurisprudence, nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE.- D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres groupes ? Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Oui, une explication de non-vote. On est évidemment aussi contre la pollution et pour la transparence, mais on est assez convaincu que la force des vœux réside dans leur caractère le plus exceptionnel possible. Ici, le lien avec la Ville de Villeurbanne nous paraît assez ténu, donc notre groupe ne prendra pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Du coup, j'en conclus que l'ensemble des autres groupes prend part à ce vote et valide le vœu tel qu'il a été présenté. Je vous propose de le symboliser en levant la main pour que l'on sache bien qui se prononce. Parfait. Je vous remercie.

- Adopté à la majorité -

Vote : ne participe pas :

Groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'Hostingue.

Groupe Cercle radical et Place publique : Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, Katia Dubouchet, Marwa Abdelli, Mahrez Benhadj

M. LE MAIRE.- Nous arrivons quasiment à la fin de ce Conseil.

Je vous rappelle quand même, comme je l'ai fait en introduction, que le prochain Conseil municipal sera le 9 octobre 2023.

Je me permets également de vous indiquer que je vais répondre positivement à l'invitation du Président de la République faite à 220 maires qui ont été concernés par un certain nombre d'événements. Ce sera demain. On est donc invité à se rendre à l'Élysée.

Je vous partage que j'y vais comme je l'ai fait chaque fois que ce gouvernement a demandé de mobiliser les élus dans des situations difficiles. Je l'ai fait pour le Conseil National de la Refondation avec l'utilité que l'on connaît. Je n'y vais donc pas demain avec des attentes importantes, mais il me semble que l'heure est quand même vraiment à l'unité et qu'il ne s'agit pas de polémiquer. J'y vais donc avec des attentes assez claires que j'ai pu entendre au cours de ces derniers jours comme la question d'une indemnisation la plus rapide possible des commerçants et de celles et ceux qui ont été victimes de ce qui s'est passé.

Le deuxième point, j'avais eu l'occasion de le dire en disant que ce n'était pas le moment d'ouvrir ce débat, mais il me semble que la question d'un dialogue police/population est nécessaire. Nous sommes dans une ville dans laquelle la commissaire divisionnaire a été très active sur ce sujet et on en voit les résultats sur les relations entre la police et les habitants. Il me semble donc que c'est un débat qui pourrait avoir lieu au national pour

bien préciser les règles d'intervention et renouer la confiance entre la police et les populations.

Puis, indiquer enfin qu'il ne me semble pas très utile de relancer une énième concertation sur l'avenir des politiques de la ville dans la mesure où le rapport Borloo que le Président de la République avait commandé, qui lui a été remis et qui a immédiatement été mis au fond d'un tiroir pourrait déjà faire l'objet d'une première feuille de route.

Voilà comment j'irai à ce rendez-vous demain, bien sûr extrêmement constructif, bien sûr dans un souci d'apaisement, mais aussi pour commencer à dire des choses sur ce que nous avons devant nous.

Je vous souhaite une bonne fin de Conseil, un bon été pour celles et ceux qui prendront quelques congés bien mérités et une bonne soirée à celles et ceux qui nous regardent.

Merci à vous.

(La séance est levée à 19 heures 43.)